

République Démocratique du Congo



Province du Sud-Kivu

Ministère du Plan, du Budget et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité et chargé des relations avec la société Civile

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Sud-Kivu



Rapport provincial



République Démocratique du Congo

Province du Sud-Kivu

**Ministère du Plan, du Budget et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution
de la Modernité et chargé des relations avec la société Civile**

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Sud-Kivu

Rapport provincial



Août 2017



Table des matières

Préface	7
Avant-propos	9
Sigles et acronymes	11
Liste des figures, tableaux et annexes	1
Résumé analytique	3
I. Contexte du développement du Sud Kivu	5
Situation Géographique du Sud Kivu	5
Secteur Social	5
Secteur économique	5
Secteur environnemental	6
II. Contrainte de développement provincial	7
III. Méthodologie et Critères de priorisation	9
Revue du cadre de planification de la province	9
IV. Financement et stratégie de mobilisation des ressources	23
Sources de financement de l’agenda 2030	23
Estimation du besoin de financement des ODD au Sud Kivu	25
V. Recommandations	32
Bibliographie	33
Annexes	34
Comité d’élaboration	139

La République Démocratique du Congo, à l'instar d'autres pays de la planète a adopté, en septembre 2000, la Déclaration du Millénaire dite « Initiative du Millénaire ». L'objectif principal de cette Déclaration était de définir la vision consensuelle du développement à l'horizon 2015 et de renforcer la sensibilisation et l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice et d'égalité des peuples.

A l'issue d'une mise en œuvre aux résultats mitigés pour la plupart des pays, le concert des nations, a organisé des consultations pour d'une part évaluer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et d'autre part requérir l'avis des peuples en vue d'élaborer un nouvel agenda qui devrait régir le développement de la planète à l'horizon 2030. Ce nouvel agenda mondial veut ratisser large avec 17 objectifs de développement, 169 cibles et 231 indicateurs, se focalise sur le développement durable, se veut plus ambitieux que le premier, concerne non seulement les pays pauvres, mais aussi les nations développées et devra désormais servir de base référentielle pour tout programme de développement.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises ainsi que leur environnement, le Gouvernement congolais a, en 2016, enclenché l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017 à 2021.

En vue d'une prise en compte des ODD dans le document de Planification stratégique en cours d'élaboration, le Gouvernement, à travers le ministère du Plan s'est engagé à se servir de l'outil RIA mis en œuvre par le PNUD pour prioriser les cibles et les indicateurs qui pourraient induire son développement durable.

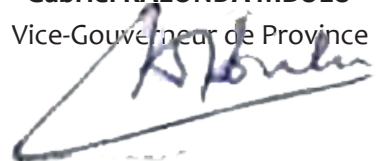
La constitution de 2006 qui a consacré la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques reconnaît aux provinces le droit de planifier leur développement local. C'est dans ce contexte, que les provinces et les ETD qui sont en phase d'élaboration des futurs cadres programmatiques à l'instar du pouvoir central, se devaient d'être accompagnés pour une prise en compte des ODD ainsi que des cibles et indicateurs appropriés dans leurs plans de développement en élaboration.

Pour ce faire, le Gouvernement provincial du Sud-Kivu, a conduit avec l'accompagnement de l'OCDD, un exercice de priorisation et de localisation des ODD qui a permis d'identifier les cibles qui intéressent le développement de la province. L'exercice a produit des résultats intéressants qui, une fois rationnellement exploités, pourraient permettre le décollage inclusif de la province.

Le PPSD de la province, élaboré en tenant compte de l'exercice dont les résultats sont rendus dans les pages qui suivent, permettra, à coup sûr, de fédérer l'intérêt de différents acteurs du développement et de renforcer ainsi la synergie des interventions sectorielles et multisectorielles au profit du développement durable de la province.

Je remercie tous les acteurs au développement, pour leur implication très appréciée dans l'élaboration du rapport de priorisation et de localisation des ODD dans le Sud-Kivu. La prise en compte des ODD dans le plan provincial stratégique de développement demeure le défi majeur pour le quinquennat 2018-2022.

Gabriel KALONDA MBULU
Vice-Gouverneur de Province



Sous l'égide des Nations Unies, la Communauté internationale a adopté en septembre 2015 un nouvel Agenda international post 2015, connu sous le vocable des Objectifs de développement durable (ODD). Se situant sur le prolongement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les ODD sont un Programme de développement durable universel qui vise à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, pour un monde plus équitable, prospère et en paix avec lui-même.

Le Système des Nations Unies en RDC en général, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en particulier, ont accompagné dès début 2016 la République démocratique du Congo dans la mise en route des ODD, dans le cadre du processus MAPS (Intégration-Accélération et Appui Stratégique) développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), en l'appuyant techniquement et financièrement dans les campagnes de sensibilisation, d'appropriation et de portage politique, ainsi que dans le processus de contextualisation/ priorisation des ODD au niveau central, au terme duquel un package national des cibles et indicateurs prioritaires a été défini et intégré dans le Plan national stratégique de développement 2017-2021, en cours de recadrage.

Après avoir appuyé cet exercice de priorisation des ODD au niveau national, le PNUD se félicite de poursuivre son accompagnement pour leur localisation au niveau provincial et local, en particulier dans la Province du Sud-Kivu. Cet exercice de localisation, largement inclusif et participatif, a permis à la Province du Sud-Kivu de définir ses cibles et indicateurs ODD prioritaires qui riment avec ses spécificités et ses priorités de développement.

Le PNUD se réjouit que ce package provincial des ODD prioritaires comprenne des cibles transformationnelles susceptibles (i) d'impulser une croissance soutenue, inclusive et créatrice d'emplois décentés et bien rémunérés dans la Province du Sud-Kivu ; (ii) d'éliminer la fragilité et les vulnérabilités structurelles de la Province dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale et écologique) ; et (iii) de promouvoir des institutions efficaces et transparentes, pour une province en paix et en cohésion avec elle-même.

Le PNUD reste convaincu, à divers égards, que – fondés sur les principes d'universalité, d'inclusivité et de durabilité – les Objectifs de développement durable constituent une véritable opportunité pour la République démocratique du Congo d'amorcer son virage social et de réaliser son objectif d'émergence à l'horizon 2035. Cependant, dans le contexte actuel de décentralisation, l'atteinte de ces résultats dépendront, sous une large mesure, du niveau et du degré du portage politique des ODD au niveau provincial et local, et de la manière dont chaque province les mettra en œuvre et s'en appropriera.

Le PNUD demeure dans tous les cas persuadé que ces priorités ODD seront reflétées intégralement dans les stratégies sectorielles de la province et intégrées dans le Plan provincial de développement (PDP) en cours d'élaboration.

Le PNUD réitère, dans le cadre d'un partenariat sincère, sa disponibilité à soutenir les efforts du Gouvernement provincial du Sud-Kivu dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, et à mobiliser les partenaires et les bailleurs des fonds potentiels pour le financement des priorités ODD de la Province, au plus grand bénéfice de sa population.



Priya GAJRAJ
Directeur Pays / PNUD

Sigles et acronymes

AFP	Alliance française de développement
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BPPS	Bureau for policy and programme support (service de soutien aux politiques et programme)
CAO	Cadres d'accélération des OMD
CDF	Franc congolais
COP21	21 ^e Conférence des parties
DEP	Direction d'étude et de planification
DSCR	Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
GTO	Groupe de travail ouvert intergouvernemental
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indicateur de développement humain
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy support (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
MTN	Maladie non transmissibles
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDD	Observatoire congolais du Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAP	Programme d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancé
PNSD	Plan national stratégique de développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
RSCA	Régional Service Center for Africa
SNDG	Sustainable development solutions network (Réseau solutions pour le développement durable)
UNDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations-Unies pour le Développement)
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
USD	Dollar américain
UNTT	The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

Liste des figures, tableaux et annexes

TABLEAU 1.	BUDGET ANNUEL SUD KIVU	6
TABLEAU 2.	DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES	10
TABLEAU 3.	RIA1- PARTIE I : LES PERSONNES	11
TABLEAU 5.	RIA1- PARTIE III : ENVIRONNEMENT	13
TABLEAU 6.	RIA 1 PARTIE IV : INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE	14
TABLEAU 7.	PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L'AGENDA 2030	16
TABLEAU 8.	CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD	17
TABLEAU 9.	PACKAGE PROVINCIAL DE L'AGENDA POST-2015	17
TABLEAU 10.	CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL	18
TABLEAU 11.	CARTOGRAPHIE DES ODD AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL	19
TABLEAU 12.	SOURCES DE FINANCEMENT	26
TABLEAU 13.	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DES ODD AU SUD-KIVU	30
ANNEXE 1.	PACKAGE PROVINCIAL DE CIBLES DES ODD PRIORISÉES ET LEURS INDICATEURS	35
ANNEXE 2.	PLANS ET STRATÉGIES PROVINCIAUX ET SECTORIELS CONSULTÉS	45
ANNEXE 3.	RIA 2	46
ANNEXE 4.	MATRICE DE PRIORISATION DES CIBLES DES ODD AU SUD KIVU	90

Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

1. L'Agenda 2030 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la province. Une opportunité dans la mesure où ce programme pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence de la province. Toutefois, le contexte provincial caractérisé notamment par sa fragilité et des guerres à répétitions sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
2. Sur les 169 cibles des 17 ODD, Le Sud Kivu est concerné seulement par 97 cibles pour l'exercice de la priorisation compte tenu des 33 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 11 cibles relatives au partenariat et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.
3. Le package provincial priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 35 cibles et 55 indicateurs, hormis les 33 cibles relatives à la mise en œuvre et les 11 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 36 % des 97 cibles à prioriser et 33,3 % du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030.
4. Au terme des activités de localisation des ODD, hormis 58 indicateurs priorisés au niveau national. Le Sud Kivu dégage **d'une manière spécifique 16 indicateurs**
5. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 1,2 milliards de dollars, soit 6,20 milliards pour le quinquennat. Il est à noter que le budget annuel de la province s'élève à 192.002.276 millions de dollars Américain .



I. Contexte du développement du Sud Kivu

Situation Géographique du Sud Kivu

Située à l'Est de la RDC, la province du Sud Kivu occupe 3% de la superficie du pays, soit 69.130 km². Elle est limitée à l'Est par le Rwanda, le Burundi, et la Tanzanie, au Nord par le Nord Kivu, à l'Ouest par le Maniema et au Sud par le Maniema et le Katanga. Le Sud Kivu connaît deux types de climat : un climat équatorial avec des pluies tout au long de l'année dans une partie de la province et un climat tropical avec une saison des pluies et une saison sèche dans une autre partie. Les températures moyennes annuelles varient entre 11°C et 25°C.

Secteur Social

Avec un taux de pauvreté de 84,7%, le Sud Kivu compte parmi les provinces qui ont une incidence de la pauvreté plus forte que la moyenne nationale (71,3%). Sa population est très jeune puisque la moitié a moins de 15 ans. Le chômage en milieu urbain y est très élevé (22,2%). Le secteur informel agricole fournit près de 7 emplois sur dix. Cette province présente un faible taux net de scolarisation du primaire de 53,3%. Le taux de mortalité infantile est très élevé (126‰) et nettement au-dessus de la moyenne nationale (92‰). Par ailleurs, très peu de ménages sont raccordés à l'eau potable dans leurs parcelles (14,8%) et encore moins à l'électricité (2,5%). Les services de santé sont très insuffisants : 16 lits pour 100.000 habitants et on compte 1 médecin pour 27.699 habitants, loin en dessous de la norme de l'OMS qui est de 1 médecin pour 10.000 habitants. Quant à l'assainissement, 99,5% des ménages ne bénéficient pas des services de voirie pour l'évacuation des ordures et 8% ne disposent pas de toilettes. Ces statistiques montrent les mauvaises conditions de vie des habitants du Sud Kivu.

Secteur économique

1.1. Secteur réel

L'économie du Sud Kivu est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'élevage, le commerce et les services. L'élevage (de gros et petits bétails et de volailles) et la pêche, bien que pratiqués de façon traditionnelle, sont très prospères dans la province. En ce qui concerne les mines : l'étain, le wolframite, le monazite, le diamant, l'or, le colombo tantalite (coltan), le calcaire, le gaz méthane, les eaux thermales et la cassitérite sont exploités actuellement surtout de façon artisanale mais aussi par quelques entreprises modernes (SOMINKI, CIMENKI, ...). Ce secteur connaît une fraude massive de la part d'exploitants d'origines diverses.

L'industrie locale est très peu développée et beaucoup d'entreprises qui ont jadis fait la fierté de la province ont fermé. Il s'agit notamment d'une cimenterie, d'une sucrière, des huileries et savonneries, des industries de transformation du café et de production du thé, du quinquina, du tabac et des boissons.



1.2. Secteur des finances publiques

TABLEAU 1 : BUDGET ANNUEL SUD KIVU

Budget Annuel SUD KIVU (2015)			
Rubriques	CDF	Dollars Américain (\$)	**%
Recettes propres	40.426.139.907	43.468.967,6	22,6
Recettes extérieures	4.905.947.560	5.275.212,43	2,7
Transferts à percevoir du pouvoir central (40%)	133.230.028.987	143.258.096	74,6
Total du Budget	178.562.116.454	192.002.276	100
Dépenses			
Rémunérations du personnel actif	34899710568	37.526.570,5	19,5
Dépenses accessoires de personnel	10812100970	11.625.915	6,1
Biens et Matériels	5569097736	5.988.277,14	3,1
Dépenses de prestations	11101082408	11.936.647,8	6,2
Transferts et intervention	34744917654	37.360.126,5	19,5
Equipements	16675091810	17.930.206,3	9,3
Const, Rehab, Addition d'ouvrage et édifice, acquisition immo.	61886197493	66.544.298,4	34,7
Dette Intérieure	2601702096	2.797.529,14	1,5
FRAIS FINANCIERS	272215719,6	292.705,075	0,2
Total dépenses	178.562.116.454	192.002.276	100

NB : Nous avons utilisé le taux de change de 930 FC de 2015

1.3. Secteur Monétaire et bancaire

Il convient de signaler une présence significative des institutions de micro-finance (22 banques) qui sont très répandues dans la province et octroient des crédits aux opérateurs économiques et à la population leur permettant ainsi d'améliorer leurs activités économiques et leurs revenus.

1.4. Secteur extérieur

.Les exploitations de type moderne sont rares. Elles sont tournées essentiellement vers la culture d'exploitation industrielle notamment le café, le thé, la canne à sucre et le quinquina. Mais la plupart ont disparu en raison notamment des pillages perpétrés par les belligérants, de l'insécurité, de la baisse des cours des produits agricoles, du vieillissement des plantations par manque d'entretien, du mauvais état des routes de desserte agricole, de l'insuffisance d'engrais, etc....

Secteur environnemental

Le Sud Kivu dispose d'un riche potentiel touristique avec le parc national de Kahuzi-Biega et 13 aires protégées qui regorgent de montagnes, d'une flore et d'une faune très rares, notamment les gorilles de montagne, pouvant attirer beaucoup de touristes. L'insécurité due à la guerre et la mauvaise gouvernance font que la plupart de ces sites ne sont pratiquement plus opérationnels.

II. Contrainte de développement provincial

L'Analyse Rapide Intégrée des documents des planifications de la province du Sud Kivu fait ressortir les contraintes suivantes :

- Absence des stratégies dans le domaine de genre dans sa cible 5.3, éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- Non prise en compte des stratégies dans les documents des planifications par rapport à la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, de stupéfiants et d'alcool et diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route (ODD3.5 et ODD3.6) , De plus, les questions liées aux services de l'alimentation à l'eau et assainissement gérés de façon durable (ODD 6,2 à 6,6). Les questions d'inégalité méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de la réduction des inégalités de revenu (ODD 10.1).
- L'absence de la gestion de l'environnement dans le cadre programmatique et sa non-intégration dans les stratégies de lutte contre la pauvreté constitue un autre défi de taille à relever. Une réponse appropriée du PPDS à ce défi est essentielle de manière générale. La production de déchets (ODD 12.3 et 12.4), etc... voir RIA1
- Absence des synergies sectorielles dans les documents des planifications du Sud Kivu, à titre d'illustration, les cibles 1.2 (portant sur la réduction de moitié au moins de la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales) et 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre) sont priorisées par plusieurs secteurs. Ainsi, des secteurs qui devraient contribuer mutuellement à l'atteinte des cibles ne présentent aucune synergie (voir les interrelations sectorielles manquantes à titre d'illustration et surlignées en bleu dans le tableau RIA_1).
- Absence d'un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi, aussi bien dans le DSCR, le PAP, PQC que dans bon nombre de stratégies sectorielles.

III. Méthodologie et Critères de priorisation

Cette partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, le cadre provincial de planification analysé ainsi que le profil provincial résultant de cette analyse.

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent un aperçu du niveau d'alignement entre le cadre provincial de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques provinciales, permettant *in fine* d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Elle procède ainsi par une revue globale de toutes les politiques et stratégies existantes, provinciales et sectorielles (Cf. RIA2 et RIA1) en vue de s'imprégner du degré de prise en compte et d'intégration dans ces dernières des cibles des ODD. L'outil use de deux matrices, dénommées respectivement RIA_1 et RIA_2, laquelle sert d'annexe à la première.

Le RIA_1, émanation du RIA_2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale (cf. tableau 3) et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2, quant à elle, est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales et sectorielles. Elle reprend en ligne les cibles des ODD et en colonne (i) les domaines nationaux prioritaires tels que repris dans les principaux documents de planification, (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée, (iii) les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques, (iv) l'institution responsable de la mise en œuvre ainsi que (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans les stratégies de développement. Il s'agit ainsi de présenter ou d'identifier, après exploration ou analyse d'un document de planification donné, un domaine préalablement identifié, contenu dans ledit document, dont la stratégie de mise en œuvre prend en compte une ou plusieurs cibles des ODD. Cette prise en compte est illustrée par l'objectif préconisé dans le document stratégique, les indicateurs y afférents et les institutions ayant la responsabilité de mise en œuvre et du suivi.

Revue du cadre de planification de la province

Pour évaluer le degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre provincial de planification, l'analyse RIA a porté sur 8 documents (plans, programmes, politiques et stratégies) (cf. annexe 2) de planification d'échelle tant provinciale que sectorielle. Aussi, 19 domaines/secteurs provinciaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 4), partant du cadre de planification et de la coordination du développement existant dans le pays, à savoir les groupes thématiques et sectoriels.

TABLEAU 2. DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES

Domaines / secteurs nationaux prioritaires
1. Paix et stabilisation
2. Sécurité (Armée et Police)
3. Gouvernance politique et démocratique
4. Gouvernance administrative et locale
5. Justice et droits humains
6. Gouvernance économique
7. Emploi
8. Mines, hydrocarbure et énergie
9. Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire
10. Infrastructures et transport
11. NTIC et communication
12. Industrie, commerce et tourisme
13. Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique
14. Cultures et arts, jeunesse et sport
15. Protection sociale et humanitaire
16. Genre et groupe vulnérable
17. Santé, nutrition et VIH/Sida
18. Eau, Habitat et urbanisme
19. Environnement et développement durable

L'analyse RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur les documents de planification provinciale de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles de la province, à savoir le DSCR, le PAP 2007 ainsi que le PQCE. Ensuite, une évaluation intégrée plus détaillée a été accomplie après un examen approfondi des stratégies sectorielles. Il convient toutefois de noter, que l'analyse intégrée n'a pas porté sur le Plan provincial Stratégique de Développement (PPSD) ; ce dernier étant en cours d'élaboration. Ceci s'avère être une opportunité pour la province non seulement pour l'intégration des cibles prioritaires dans le Plan quinquennal 2017-2021 mais aussi en vue de corriger les lacunes existantes dans le cadre de planification actuelle telles que détaillées ci-dessous.

Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD du Sud Kivu

L'analyse RIA des documents de planification provinciale et sectorielle du Sud Kivu pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles, dégage, comme le montre les tableaux suivants (RIA_1), des gaps importants, devant être corrigés dans le PPSD.

EVALUATION INTEGREE RAPIDE – PROFIL DES ODD AU SUD-KIVU

TABLEAU 3- RIA1- PARTIE I : LES PERSONNES

N°	ODD	PROFIC										MANQUE DE COHERENCE										COD-5																	
		ODD1-Pauvreté					ODD-3-Fam					ODD3-Santé					ODD4-Education					ODD5-Genre					COD-5-End of Assessment												
		11	12	13	14	15	21	22	23	24	25	31	32	33	34	35	36	37	38	39	41	42	43	44	45	46	47	51	52	53	54	55	56	61	62	63	64	65	66
1	Paix et justice																																						
2	Égalité																																						
3	Énergie propre																																						
4	Qualité de l'éducation																																						
5	Égalité des sexes																																						
6	Énergie propre																																						
7	Énergie propre																																						
8	Énergie propre																																						
9	Énergie propre																																						
10	Énergie propre																																						
11	Énergie propre																																						
12	Énergie propre																																						
13	Énergie propre																																						
14	Énergie propre																																						
15	Énergie propre																																						
16	Énergie propre																																						
17	Énergie propre																																						
18	Énergie propre																																						
19	Énergie propre																																						

TABLEAU 4: RIA1- PARTIE I : CROISSANCE INCLUSIVE

N° Domaines	ODD-7: Energie							ODD-8: Croissance et Emploi							ODD-9: Infrastructures							ODD-10: Réduction des inégalités							ODD-11: Villes						
	7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7			
1. Paix et stabilisation																																			
2. Sécurité (Armée et Police)																																			
3. Gouvernance politique et démocratique																																			
4. Gouvernance administrative et locale																																			
5. Justice et droits humains																																			
6. Gouvernance économique																																			
7. Emploi																																			
8. Mines, hydrocarbure et énergie																																			
9. Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire																																			
10. Infrastructures et transport																																			
11. NTIC et communication																																			
12. Industrie, commerce et tourisme																																			
13. Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																																			
14. Cultures et arts, jeunesse et sport																																			
15. Protection sociale et humanitaire																																			
16. Genre et groupe vulnérable																																			
17. Santé, nutrition et VIH/Sida																																			
18. Eau, Habitat et urbanisme																																			
19. Environnement et développement durable																																			

TABLEAU 5. RIA1- PARTIE III : ENVIRONNEMENT

N°	Intervention ciblée	ODD 1 : Éliminer la pauvreté absolue										ODD 2 : Sécurité alimentaire									
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
1	Forêt de l'abandon																				
2	Sanctuaire d'oiseaux																				
3	Conservation d'habitats et d'écosystèmes																				
4	Conservation d'habitats et d'écosystèmes																				
5	Adaptation aux changements climatiques																				
6	Conservation des ressources																				
7	Énergie																				
8	Industrie, innovation et infrastructures																				
9	Industrie, innovation et infrastructures																				
10	Industrie, innovation et infrastructures																				
11	Industrie, innovation et infrastructures																				
12	Industrie, innovation et infrastructures																				
13	Industrie, innovation et infrastructures																				
14	Industrie, innovation et infrastructures																				
15	Industrie, innovation et infrastructures																				
16	Industrie, innovation et infrastructures																				
17	Industrie, innovation et infrastructures																				
18	Industrie, innovation et infrastructures																				
19	Industrie, innovation et infrastructures																				
20	Industrie, innovation et infrastructures																				

TABLEAU 6. RIA 1 PARTIE IV : INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

ODD	PROGRES										MANQUE DE PROGRES										ODD-E Level of Assessment									
	ODD 1-Pauvreté					ODD 3-Santé					ODD 4-Education					ODD 5-Genre														
	11	12	13	14	15	21	22	23	24	25	31	32	33	34	35	41	42	43	44	45		51	52	53	54	55	61	62	63	64
1																														
2																														
3																														
4																														
5																														
6																														
7																														
8																														
9																														
10																														
11																														
12																														
13																														
14																														
15																														
16																														
17																														
18																														
19																														

De ces tableaux, les principales conclusions de l'analyse, bien que non exhaustives, devraient directement informer le PPSD et des politiques sectorielles de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

S'agissant du contenu et de la cohérence du cadre programmatique :

- Existence d'un certain degré d'intégration des cibles des ODD dans le DSCR, le PAP, PQCE et les politiques sectorielles considérées malgré des lacunes importantes qui doivent être corrigées. Bien qu'un grand nombre de cibles aient été intégrées dans le DSCR et les autres plans et stratégies sectorielles pertinentes, on note un nombre important de cibles oubliées ainsi que l'absence de cohérence entre les documents de planification. En effet, sur les 97 cibles concernées (excluant les 33 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 11 cibles relatives au partenariat et les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement) ;
- Absence d'un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi, aussi bien dans le DSCR, le PAP, PQCE que dans bon nombre de stratégies sectorielles.

Priorisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs

L'exercice de priorisation vise à définir les cibles et les indicateurs des ODD qui riment avec les priorités et les spécificités de la province. La suite de cette partie présente le fondement de la priorisation, les critères et la démarche méthodologique préconisée ainsi que le package provincial priorisé pour le quinquennat 2017-2021 à prendre en compte dans le PPSD en cours d'élaboration.

L'exigence de priorisation des ODD et leurs cibles par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 portant sur « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* ».

Au point 55 de ladite résolution, il est énoncé que : « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau provincial pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. *Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes provinciaux de planification et dans les politiques et stratégies provinciales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental* ».



TABLEAU 7. PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L'AGENDA 2030

Objectif de développement durable	Nombre de cibles				
	Total	A prioriser	Pas appliquer aux PVD	Servant à la mise en œuvre	Partenariat
1. Pas de pauvreté	7	5		2	
2. Faim Zéro	8	5		2	
3. Bonne santé et bien-être	13	9		4	
4. Éducation de qualité	10	7		2	
5. Égalité entre les sexes	9	6		3	
6. Eau propre et Assainissement	8	6		1	
7. Énergie propre et d'un coût abordable	5	3		1	
8. Travail décent et croissance économique	12	9		1	
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	8	5		3	
10. Inégalités réduites	10	4		1	
11. Villes et communautés durables	10	7		2	
12. Consommation et production responsables	11	8		2	
13. Mesures relatives à lutte contre les chang. Climat	5	3		1	
14. Vie aquatique	10	3	2	3	
15. Vie terrestre	12	8		3	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	12	9		2	
17. Partenariats pour les ODD	19				11
Total	169	97	2	33	11

Comme on peut le constater, contrairement aux OMD, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif et sur base desquelles le pays sera évalué. Cette démarche relève des différenciations entre pays signataires de l'agenda et de la ferme volonté des États de contextualiser chaque cible en tenant compte des priorités nationales. Par ailleurs, il sied de préciser que la priorisation ne porte pas sur les ODD eux-mêmes mais plutôt sur leurs cibles.

Concrètement, en ce qui concerne le Sud Kivu, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 97 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 33 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 11 cibles relatives au partenariat et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.

Critères et démarche de priorisation des cibles ODD

Le choix des cibles ne se fait pas de manière arbitraire. Il est mené suivant l'approche de priorisation développé par le RSCA/PNUD. Cette approche procède par une démarche séquencée, sous trois filtres rigoureux axés sur – la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique –, qui se repose sur un certain nombre de critères ci-après :

TABLEAU 8. CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD

Niveau du filtre	Critères de priorisation des cibles ODD
Filtre 1	1. Cibles ODD oubliées (Cf. RIA tableau 1)
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

La rétention de la cible comme prioritaire est tributaire de la relation qu'à la cible avec chaque critère et du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre – *faible, moyen et haute* – (annexe 4). La contrainte de priorisation recommande que pour chaque ODD, un maximum de trois (3) cibles devraient être priorisées selon le nombre de ses cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser pour l'ODD ayant au plus trois cibles, (ii) deux cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de 6 cibles.

Chaque cible est confrontée aux différents critères de priorisation et, au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois degrés – *Élevé, Moyen, Faible* –. A l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés suivant une approche rationnelle bien définie qui tient compte de l'importance des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales et/ou provinciales en vue de hiérarchiser et de retenir la cible vraisemblablement prioritaire. Les résultats de cet exercice sont documentés dans une Matrice de priorisation afin de garantir l'objectivité du processus (voir annexe 4).

Package ODD et cibles provinciales priorisés

Le package provincial priorisé des cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 35 cibles et 55 indicateurs (tableau détaillé en annexe 1). Il représente 36% des 97 cibles à prioriser et 20,7% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. *Le package provincial ainsi priorisé n'inclut pas les 33 cibles relatives à la mise en œuvre et les 11 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030. La prise en compte de ces cibles nous donne en conséquence un package provincial élargi et complet*¹.

TABLEAU 9. PACKAGE PROVINCIAL DE L'AGENDA POST-2015

Contenu	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
Agenda post-2015 (1)	169	241
Cibles à prioriser (2)	97	145
Package provincial priorisé (3)	35	55
Pourcentage (3)/(2)	36	38

¹ Le package élargi et complet est repris en annexe 1. Les cibles et indicateurs en couleur, avec numérotation alphanumérique, sont ceux relatifs à la mise en œuvre de chaque ODD. L'objectif 17 étant celui du partenariat pour la réalisation de l'agenda 2030 est repris comme tel, et ne contient pas de cibles de mise en œuvre.

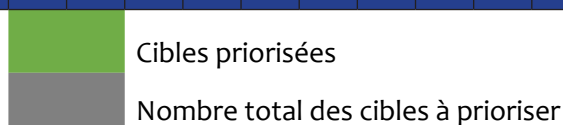
La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités de la province et garantit sa faisabilité en permettant à la province de les intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement provinciaux et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les 55 indicateurs priorités, combinés aux indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et au partenariat, constituent un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès du programme provincial à l'horizon 2030 de la RDC.

La cartographie des cibles provinciales priorités des ODD se présente comme suit :

TABLEAU 10. CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL

Objectifs de Développement Durable	Cibles ODD à prioriser									Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté	■	■	■	■	■					2	2
2. Faim zéro	■	■	■	■	■					2	5
3. Bonne santé et bien être	■	■	■	■	■	■	■	■	■	3	9
4. Éducation de qualité	■	■	■	■	■	■	■			3	3
5. Égalité entre les sexes	■	■	■	■	■	■				2	3
6. Eau propre et assainissement	■	■	■	■	■	■				2	2
7. Énergie propre et d'un coût abordable	■	■	■							1	1
8. Travail décent et croissance économique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	3	4
9. Industrie, innovation et infrastructures	■	■	■	■	■					2	3
10. Inégalités réduites	■	■	■	■						1	1
11. Villes et communautés durables	■	■	■	■	■	■	■			3	4
12. Consommation et production responsables	■	■	■	■	■	■	■	■		3	4
13. Mesures relatives à lutter contre les changements climatiques	■	■	■							1	1
14. Vie aquatique	■	■	■							1	1
15. Vie terrestre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	3	4
16. Paix, justice et institutions efficaces	■	■	■	■	■	■	■	■	■	3	8
17. Partenariats pour les ODD											
Total										35	55



Le chiffre contenu dans chaque carré correspond au nombre d'indicateurs par cible

TABLEAU 11. CARTOGRAPHIE DES ODD AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL

.Cartographie des ODD au niveau National et Provincial	
National	Sud Kivu
1,1	1,1
1,3	1,4
2,1	2,4
2,2	2,5
3,1	3,1
3,2	3,2
3,3	3,3
4,1	4,1
4,4	4,4
4,6	4,7
5,1	5,1
5,5	5,5
6,1	6,1
6,2	6,2
7,1	7,1
8,1	8,2
8,2	8,5
8,5	8,6
9,1	9,1
9,2	9,4
10,1	
10,2	10,2
10,4	
11,1	11,1
11,2	11,2
11,3	11,5
12,2	12,2
12,5	12,4
12,7	12,5
13,2	13,2
14,1	14,1
14,4	
15,1	15,2
15,2	15,3
15,9	15,9
16,1	16,1
16,5	16,3
16,6	16,4s

Au terme des activités de localisation des ODD, hormis 58 indicateurs priorités au niveau national. Le Sud Kivu dégage d'une manière spécifique 16 indicateurs non colorés dans le tableau ci-dessous :

Cibles	Indicateurs
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	1.4.1* Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1. a.1 Pourcentage de ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1. a.2 Dépenses au titre des services essentiels (éducation, santé et protection sociale) en pourcentage des dépenses publiques totales
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1* Nombre de plans d'action nationaux associés à des accords multilatéraux sur l'environnement qui favorisent l'accélération de l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté et d'exploitation durable des ressources naturelles
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;	2.4.1* Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée ;
	2.4.2* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des systèmes d'irrigation dans l'ensemble des ménages agricoles ;
	2.4.3* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des engrais naturels dans l'ensemble des ménages agricoles utilisant des engrais ;
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1* Indice d'enrichissement des banques de semences conservées ex situ ;
	2.5.2* Pourcentage de cultures et d'animaux d'élevage locaux ainsi que d'espèces sauvages apparentées considérés comme en danger, hors de danger ou exposés à un risque d'extinction de niveau non connu
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2. a.1* Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

<p>2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires</p>	<p>2. c.1* Indicateur des anomalies tarifaires (pour les denrées alimentaires)</p>
<p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p>	<p>4.7.1* Pourcentage d'élèves du secondaire âgés de 15 ans ayant acquis un niveau déterminé de connaissances sur un ensemble de sujets relatifs à la science environnementale et à la géoscience. Le choix et l'éventail précis des sujets dépendront des enquêtes ou évaluations menées pour collecter les données relatives à cet indicateur Ventilation par sexe, lieu de résidence, niveau de richesse (et par d'autres critères selon la disponibilité des données).</p>
<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a.1 Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; f) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]</p>
<p>4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</p>	<p>4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteurs et types de formation</p>
<p>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>	<p>4.c.1 Pourcentage d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont reçu au moins (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) les formations organisées des enseignants (notamment dans le domaine pédagogique) requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné Ventilation par sexe (et par d'autres critères selon la disponibilité des données)</p>
<p>8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.</p>	<p>8.6.1 Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation.</p>
<p>8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés</p>	<p>8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce</p>

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	9.4.1 Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) allouée aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Pourcentage dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Pourcentage de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
11,5, D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérables	11,5,1* Nombre de décès et de personnes disparues, blessés, déplacés ou évacués suite à des catastrophes pour 100 000 personnes
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1* Villes de plus de 100 000 habitants qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1* Pourcentage de villes qui mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques et de résilience conformes aux cadres internationaux adoptés (tel que le successeur du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 sur la réduction des risques de catastrophe) et prennent en considération les groupes vulnérables et marginalisés lors de l'élaboration, de l'application et du suivi de ces stratégies
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et déchets dangereux, entre autres, ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2* Traitement des déchets, production de déchets dangereux et gestion des déchets dangereux, par types de traitement ;

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux 12.b.1*Flux résiduels générés par le tourisme; contribution directe au PIB
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ;	16.3.1* Pourcentage de victimes de violences au cours des 12 derniers mois ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (taux de dénonciation) ; 16.3.2 Pourcentage de la population carcérale en instance de jugement ;
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1* Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) 16.4.2 Pourcentage d'armes légères et de petit calibre saisies qui ont été enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1* Pourcentage de victimes d'infractions physiques ou sexuelles ayant signalé les faits aux services de police au cours des 12 derniers mois, ventilé par groupes d'âge, sexe, régions et groupes de population
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Pourcentage de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des douze derniers mois pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme, ventilé par groupes d'âge et sexe

IV. Financement et stratégie de mobilisation des ressources

Cette partie pose le défi de financement des ODD au Sud Kivu, identifie les sources éventuelles de mobilisation des ressources et estime le coût financier nécessaire à la réalisation des ODD.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030, visant à « transformer le monde », nécessitera des ressources financières et technologiques sans précédent. Le rapport « *From Billions to Trillions* », publié avant le Programme d'Actions Addis-Abeba (PAAA) par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), suggérait que *l'étendue des ressources nécessaires pour la réalisation des ODD nécessiterait d'être considérablement augmentée*, en montrant également qu'il existait plus d'outils et de ressources financières que jamais pour soutenir les pays dans cet effort. Il a en effet été suggéré que le défi financier auquel il faudra faire face pour mener à bien les ODD est tel qu'il nécessite la mobilisation du moins d'un dollar.

En effet, le financement des ODD devra exiger des investissements conséquents dans les domaines de la paix et la sécurité, la santé et l'éducation, l'agriculture et la nutrition, le développement du secteur privé local et la protection de l'environnement, entre autres, afin de garantir la matérialisation de l'ambitieux objectif de l'Agenda 2030 préconisant de « ne laisser personne de côté ». Ce qui s'avère très redoutable pour la province dont plus de la moitié de la population est dans l'extrême pauvreté, aux infrastructures défaillantes, aux économies vulnérables aux crises et présentant les plus faibles niveaux en termes de revenus par personne, de santé, d'éducation et d'autres critères de développement.

Sources de financement de l'agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, la province doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Le PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à la mobilisation d'avantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD.

Une étude publiée conjointement par le PNUD et l'Agence Française de Développement (AFD) en mai 2016 intitulée « *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité* » propose une boîte à outils financière intéressante pour les pays, surtout les PMA. Cette boîte à outils, qui comprend les sources et les instruments de financement les plus connus et les plus importants, a l'avantage de proposer un dispositif diversifié et permet de réduire la vulnérabilité pour les pays. En considérant les exigences de l'Agenda 2030, il est recommandé aux pays d'utiliser les différents instruments au regard de leurs points forts et de leur complémentarité, et aux bailleurs de fonds, de jouer un rôle particulier consistant à aider ces pays à utiliser ces différents instruments de financement de façon responsable, de réduire les risques et d'obtenir un maximum d'avantages en matière de développement.

Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions.

TABLEAU 12. SOURCES DE FINANCEMENT

Obligations	Prêts et garanties	Recettes publiques	Assurance	Fonds	Subventions
Obligations souveraines émises sur les marchés internationaux et nationaux	Prêts, dont : ▪ Les banques bilatérales et multilatérales de développement (BMD)	Impôts et taxes, dont : ▪ Impôts sur le revenu	Assurance basée sur un indice climatique	Fonds verticaux, dont : ▪ Alliance GAVI	Aide publique au développement (APD)
Obligations diaspora	▪ Autres apports du secteur public (AASP)	▪ Taxe sur la valeur ajoutée/consommation		▪ Fonds mondial	
Obligations liées au PIB	▪ Prêts contra-cycliques (PCC)	▪ Impôts fonciers	Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes	▪ (et UNITAID)	Aide philanthropique et autres donations privées
Obligations vertes/bleues	▪ Facilité de crédits préventive	▪ Droits de douanes		▪ Fonds pour l'adaptation	
Obligations à impact social	▪ Options de tirage différé au titre des prêts à l'appui de la politique de développement	▪ Taxes intérieures sur les transactions financières		▪ Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
Obligations à impact sur le développement	▪ Options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes	▪ Taxes sur les billets d'avion		Fonds vert pour le climat	
	▪ Rachats de dettes			Valeurs mobilières et fonds structurés	
	▪ Echanges de créances			Fonds d'investissement en microfinance	
	▪ Financement mixte				
	▪ Partenariats public-privé				
	Garanties				

Source : AFD et PNUD, 2016

Estimation du besoin de financement des ODD au Sud Kivu

L'estimation des coûts d'investissements pour la réalisation des ODD en RDC est basée sur l'approche développée par le SDSN des Nations Unies, dans son document de travail intitulé « **Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals. Understanding the Billions and Trillions** », publié en novembre 2015.

L'approche utilisée par le SDSN pour l'évaluation des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD est celle d'*Evaluation des besoins basés sur les interventions*, mieux connue sous le nom d'*Intervention-based needs assessments*. Cette méthode présente plusieurs avantages notamment sa flexibilité, sa prise en compte de la dynamique temporelle, sa capacité de désagrégation (population, géographie, autres dimensions : urbain / rural, genre, etc.), ainsi que son aptitude à servir de cadre de responsabilité et de redevabilité.

Aussi, convient-il de rappeler que cette approche a été largement utilisée par les Nations-Unies dans le costing des OMD (UN millenium Project, 2005), notamment pour l'estimation du supplément de financement pour l'atteinte des OMD au niveau mondial et dans plusieurs estimations des coûts dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres secteurs clés.

Étant donné que les ODD décrivent un programme intégré, l'estimation des besoins de financement devrait considérer un certain nombre de questions transversales. Ceux-ci comprennent entre autres :

- **Pauvreté** (ODD 1). La réduction de la pauvreté est un domaine complexe qui comprend de nombreuses politiques et un large éventail d'investissements, y compris dans le capital social (santé et éducation), le capital physique (infrastructures), le capital des entreprises (petites exploitations agricoles, la pêche artisanale, les petites entreprises, fabrication), et d'autres formes de capital. Étant donné que les ODD visent une couverture universelle de la santé, l'éducation et les infrastructures de base, ils couvrent une part importante des investissements nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté.
- **Atténuation du changement climatique et de l'adaptation** (ODD 13). De nombreux investissements dans l'atténuation et l'adaptation climatique - comme une usine d'énergie à faible émission de carbone ou de l'infrastructure résiliente au changement climatique - sont impossibles à distinguer sur le plan opérationnel des investissements en « développement » et doivent être structurés et exécutés ensemble. Le maintien d'une séparation entre le « climat » et les investissements de « développement » est analytiquement malsain et irait à l'encontre des stratégies intégrées de développement durable dont le monde a besoin (Schmidt-Traub et Sachs, 2015).
- **Egalité des sexes** (ODD 5). La majeure partie des besoins d'investissement pour la réalisation de l'égalité des sexes doit être incluse dans les investissements du secteur sensibles au genre, y compris dans l'éducation, la santé et l'accès aux services d'infrastructure de base. Les interventions restantes nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes, y compris les droits sexuels et de la reproduction, la réduction des inégalités liées au genre dans l'emploi, l'augmentation de la participation politique des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et diverses interventions de renforcement des capacités sont moins coûteux à en croire certaines études (Grown et al., 2006) de sorte que leur exclusion dans cette évaluation préliminaire des besoins d'investissement ODD ne modifie pas sensiblement les résultats globaux.
- **Réduction des inégalités** (ODD 10). La réduction des inégalités exige des investissements ciblés dans la fourniture d'infrastructures de base et de services publics aux populations marginalisées. La réduction des inégalités sera également améliorée par exemple une fois que des politiques visant à assurer l'égalité des chances (ODD 4 et 5), une couverture sanitaire universelle (ODD 3) sont mises en place. Comme dans le cas de l'égalité des sexes, le reste de politiques, notamment la redistribution des revenus, nécessiteront des investissements relativement modestes. En dépit de leur importance pour la réalisation de l'ODD, ces politiques ne seront donc pas prises en compte dans cette analyse d'investissement.
- **Consommation et production durables** (ODD 12). La consommation et production durables est une autre priorité transversale majeure. Un grand nombre de besoins d'investissement

associés sont couverts par les autres ODD, en particulier l'agriculture durable et la nutrition (ODD 2), l'énergie durable (ODD 9), l'eau et l'assainissement (ODD 6). Les investissements supplémentaires sont difficiles à quantifier car ils nécessitent en grande partie des changements dans les processus de production privée combinés avec des politiques de réglementation efficaces.

De ce qui précède, considérer chaque ODD de manière isolée présente le risque d'un double comptage pour les actions qui contribuent à plus d'une cible. Pour résoudre ce problème, le *UN Millennium Project* a réarrangé toutes les interventions dans les domaines d'investissement distincts regroupant plusieurs ODD complémentaires. De ce fait, les ODD sont catégorisés en 6 domaines d'investissement distincts sur lesquelles on adjoint deux nouvelles rubriques : les données statistiques et l'action humanitaire. Il s'agit de :

- Santé. Cette rubrique met l'accent sur la lutte contre les grandes maladies infectieuses, les maladies non transmissibles (MNT), la mortalité infantile et maternelle, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la couverture universelle. Il va de soi que cet objectif est plus large que les OMD relatifs à la santé (4, 5 et 6), notamment en mettant l'accent sur l'accès universel aux systèmes de santé et l'inclusion des maladies non transmissibles. La réalisation de ce programme dépend également des politiques et des investissements qui répondent aux dimensions cliniques, environnementaux et sociaux de la santé, y compris une alimentation saine. Cela exige donc l'amélioration des politiques et des investissements dans de nombreux domaines en dehors du système de santé, incluant l'éducation, l'égalité des sexes, de l'eau et de l'assainissement, l'énergie propre et gestion de l'environnement.
- Éducation. Les ODD mettent un accent particulier sur l'éducation de qualité au niveau pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire, y compris l'alphabétisation des adultes. Cela représente un élargissement substantiel par rapport à l'OMD 2, qui ne mettait l'accent que sur l'accès à l'école primaire. En outre, l'accent se déplace vers les résultats scolaires car il a été démontré de façon constante que l'inscription à elle seule ne conduit pas nécessairement à des résultats satisfaisants (UNESCO 2010, 2014).
- La plupart des pays devront renforcer leurs systèmes d'éducation pour atteindre ces objectifs ambitieux, par le biais de l'amélioration des politiques et des investissements accrus dans les infrastructures et les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires des enseignants – qui pourraient par exemple réduire les inégalités (ODD 10), réduire la pauvreté (ODD 1) et stimuler la croissance (ODD 8).
- Protection sociale. L'accès universel aux infrastructures de base et des services sociaux prescrits par les ODD contribue efficacement à la réduction de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1). La couverture universelle contre les maladies (ODD 3) offre un mécanisme d'assurance importante contre les chocs imprévus, y compris les blessures et les maladies graves. De même, l'éducation gratuite (ODD 4) permet de réduire la probabilité que les enfants, en particulier les filles, ne vont plus à l'école à cause d'un choc économique subi par la famille. Les investissements à travers les ODD augmenteront la croissance et les revenus de ménages, prémunissant ainsi contre les chocs et la vulnérabilité.
- Agriculture durable et la sécurité alimentaire. Les ODD soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, ainsi que des soutiens pour les petits agriculteurs grâce à des pratiques agricoles durables (ODD 2 et ODD 12). Certains investissements nécessaires sont des investissements dans l'élimination de la faim, y compris les réponses aux situations d'urgence; amélioration de la nutrition; réponse aux besoins particuliers des petits agriculteurs ou pêcheurs artisanaux; maintien et la restauration des sols productifs (ODD 15); infrastructures rurales; l'augmentation de la productivité et la durabilité de l'agriculture commerciale; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et l'augmentation de la résilience de l'agriculture au changement climatique.
- Infrastructure. La réalisation des ODD nécessitera une augmentation significative des investissements dans les infrastructures, y compris pour l'énergie (ODD 7), l'approvisionnement en eau (ODD 6), les transports et les télécommunications (ODD 9).
- Une attention particulière des investissements dans les infrastructures doit être d'assurer l'accès universel à l'électricité, des combustibles de cuisson modernes, l'approvisionnement

en eau et des installations sanitaires. En plus d'augmenter le niveau des investissements dans les infrastructures, la composition des investissements en capital doit passer des technologies non durables vers une infrastructure durable. Une attention particulière doit être accordée à atteindre toutes les populations non desservies afin de remplir l'engagement de laisser personne pour compte (ODD 10). Les infrastructures de transport, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, sont essentielles pour la promotion du commerce (ODD 17 et 9) et de la croissance économique (ODD 8). Les NTIC peuvent également rendre les processus de production plus efficaces (ODD 8), faciliter la collecte et l'échange d'informations, et aider à créer, d'organiser et de renforcer les collectivités (ODD 16).

- **Ecosystèmes et biodiversité.** Les ODD soulignent l'importance de la préservation et la gestion durable des aménagement marins et terrestres, ainsi que la biodiversité (ODD 14 et 15).
- **Données statistiques.** La réalisation des ODD et la promotion du développement durable nécessitent des investissements importants dans la collecte des données statistiques et les systèmes d'information ; une véritable «révolution statistique» est ainsi primordiale aussi bien dans la mise en œuvre que dans l'évaluation.
- **Actions humanitaires d'urgence.** Un des principes majeurs des ODD est de ne laisser personne pour compte. Ainsi, il s'avère utile d'accorder une attention toute particulière aux victimes de la guerre, les conflits civils, et les catastrophes naturels qui reçoivent un soutien sous forme d'aide humanitaire.

Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD au Sud-Kivu (en milliards de USD 2013)							
Secteurs d'investissement	Investissement			Financement			
	Besoin d'investissement	Surplus dû à l'adaptation climatique	Investissement total	Privé (%)	Privé (USD)	Public (USD)	
1	1. Santé	0,146	0,002	0,148	0,000	0,000	0,148
2	2. Éducation	0,201	0,000	0,201	0,000	0,000	0,201
3	3. Protection sociale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
4	4. Agriculture et sécurité alimentaire	0,336	0,034	0,369	3,553	0,190	0,179
5	5. Infrastructures	1,218	0,150	1,368	3,643	0,721	0,646
6	5.1. Accès à l'énergie moderne	0,425	0,081	0,506	3,257	0,239	0,267
7	Accès à l'électricité et énergie de cuisson	0,145	0,010	0,154	1,116	0,025	0,129
8	Accès à l'électricité	0,042	0,008	0,050	3,119	0,023	0,028
9	Accès à l'énergie de cuisson	0,102	0,001	0,104	0,146	0,002	0,102
10	Infrastructure énergétique	0,280	0,072	0,352	4,184	0,213	0,139
11	5.2. Accès à l'eau et assainissement	0,040	0,021	0,061	0,691	0,006	0,055
12	Offre basique de l'eau et du système sanitaire	0,040	0,021	0,061	0,691	0,006	0,055
13	Infrastructure hydrique et sanitaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
14	5.3. Infrastructure de transport	0,494	0,048	0,542	3,765	0,295	0,247
15	5.4. Infrastructures de télécommunication	0,259	0,000	0,259	4,838	0,181	0,077
16	6. Ecosystème, incluant la biodiversité	0,027	0,000	0,027	1,036	0,004	0,023
17	7. Données statistiques	0,003	0,001	0,004	0,000	0,000	0,004
18	8. Réponses urgentes et humanitaires	0,067	0,000	0,067	0,000	0,000	0,067
19	Total Investissement annuel moyen	2,0	0,2	2,18	43,2	0,9	1,2
	Investissements pour le quinquennat (2017 - 2021)	9,99	0,94	10,92	43,23	4,72	6,20

TABLEAU 13 : INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DES ODD AU SUD-KIVU

Investissement nécessaires pour l'atteinte des ODD au Sud-Kivu (en milliards de USD 2013)							
	Secteurs d'investissement	Investissement			Financement		
		Besoin d'investissement	Surplus dû à l'adaptation climatique	Investissement total	Privé (%)	Privé (USD)	Public (USD)
1	1. Santé	0,146	0,002	0,148	0,000	0,000	0,148
2	2. Éducation	0,201	0,000	0,201	0,000	0,000	0,201
3	3. Protection sociale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
4	4. Agriculture et sécurité alimentaire	0,336	0,034	0,369	3,553	0,190	0,179
5	5. Infrastructures	1,218	0,150	1,368	3,643	0,721	0,646
6	5.1. Accès à l'énergie moderne	0,425	0,081	0,506	3,257	0,239	0,267
7	Accès à l'électricité et énergie de cuisson	0,145	0,010	0,154	1,116	0,025	0,129
8	Accès à l'électricité	0,042	0,008	0,050	3,119	0,023	0,028
9	Accès à l'énergie de cuisson	0,102	0,001	0,104	0,146	0,002	0,102
10	Infrastructure énergétique	0,280	0,072	0,352	4,184	0,213	0,139
11	5.2. Accès à l'eau et assainissement	0,040	0,021	0,061	0,691	0,006	0,055
12	Offre basique de l'eau et du système sanitaire	0,040	0,021	0,061	0,691	0,006	0,055
13	Infrastructure hydrique et sanitaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
14	5.3. Infrastructure de transport	0,494	0,048	0,542	3,765	0,295	0,247
15	5.4. Infrastructures de télécommunication	0,259	0,000	0,259	4,838	0,181	0,077
16	6. Ecosystème, incluant la biodiversité	0,027	0,000	0,027	1,036	0,004	0,023
17	7. Données statistiques	0,003	0,001	0,004	0,000	0,000	0,004
18	8. Réponses urgentes et humanitaires	0,067	0,000	0,067	0,000	0,000	0,067
19	Total Investissement annuel moyen	2,0	0,2	2,18	43,2	0,9	1,2
	Investissements pour le quinquennat (2017 - 2021)	9,99	0,94	10,92	43,23	4,72	6,20

Il est utile de signaler que ces estimations sont des minima. En effet, elles ne prennent pas en compte des services gouvernementaux, notamment ceux liés à la mission régalienne de l'État (justice, administration publique, police et armée, etc.) ainsi que le fonctionnement et l'opérationnalisation des investissements. Elles ne sont constituées que des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En outre, la synergie sectorielle entre protection sociale et les autres secteurs dont la santé et l'éducation explique que les estimations des investissements nécessaires à la protection sociale soient incluses entre autres dans ceux relatifs à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, etc. Au regard de la difficulté d'estimer l'autre contenu d'investissements liés à la protection sociale, particulièrement le transfert monétaire, la sécurité sociale, etc., il est impossible de dégager un coût global y relatif. Ce même raisonnement s'applique aussi aux infrastructures hydriques et sanitaires. Troisièmement, les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années.

V. Recommandations

Les recommandations s'articulent autour de quatre points à savoir : (i) contexte de mise en œuvre, (ii) cadre programmatique, coordination, pilotage et suivi des politiques, (iii) financement et mobilisation des ressources et (iv) questions de priorisation et de contextualisation.

A propos du contexte de mise en œuvre. Pour une bonne mise œuvre des ODD au Sud Kivu, il est primordial d'engager des réformes importantes dans la gouvernance et la mobilisation des ressources, d'assurer la cohérence verticale et horizontale des politiques ainsi que de mettre en place un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi.

En matière de planification, coordination, pilotage et suivi des politiques et programmes. De manière relativement différente des OMD, la mise en œuvre des ODD exige de la province une insertion des packages provinciaux dans leurs plans provinciaux stratégiques de développement. En effet, alors que les ODD sont entrain d'être lancés, la province est en pleine élaboration de son PPSD. Les cibles et indicateurs priorités, tel que le préconise l'agenda 2030, doivent être intégrés dans ce cadre de planification provincial.

S'agissant de la coordination et de pilotage, l'expérience des cadres d'accélération des OMD (CAO) a montré qu'il était possible de réaliser des performances considérables dès lors qu'il y a un ferme engagement. De ce fait, dans le cadre des ODD, il s'avère indispensable, étant donné notamment le caractère changeant des cibles après chaque quinquennat et des priorités provinciales, d'avoir dès le début un pilotage des politiques et programmes allant dans le sens de CAO. Ce pilotage devra être conduit par un leadership proactif, ayant la question des ODD à cœur, avec le devoir des résultats. A ce titre d'ailleurs, la mise en place de l'OCDD, structure technique ayant pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD devrait ouvrir une cellule provinciale au sein du ministère du plan, et ça sera un bon départ.

Dans le cadre de suivi-évaluation des ODD, assorti d'un rapport provincial annuel à la fin de chaque année, le système statistique provincial devra bénéficier de toute l'attention nécessaire afin de permettre à l'OCDD de suivre constamment l'évolution de la province.

En matière de financement et mobilisation des ressources. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 1,2 milliards de dollars, soit 6,20 milliards pour le quinquennat. Pour relever le défi financier des ODD, la province doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Les différentes ressources, publiques et privées tant provinciales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions. La province doit donc capitaliser ces différentes ressources, en croissant son effort fiscal, sa crédibilité, l'efficacité de sa coordination, sa capacité locale dans les négociations, etc.

En ce qui concerne les questions de contextualisation et de priorisation. L'agenda 2030 exige la priorisation et la contextualisation. En conséquence, une approche méthodologique a été définie pour disposer de ce package. Les contraintes méthodologies ont obligé à laisser de côté certaines cibles.

- AfDB, ADB, EBRD, EIB, IADB, IMF and WB. (2015). From Billions to Trillions: Transforming Development Finance. Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance. Washington, D.C.: African Development Bank, Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development, Inter-American Development Bank, International Monetary Fund, World Bank.
- Grown, C., Bahadur, C., Handbury, J. and Elson, D. (2006). The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment. The Levy Economics Institute of Bard College. Working Paper no. 467. Annandale-on-Hudson, NY : The Levy Economics Institute.
- Hurley, G. et Voituriez, T. (2016). Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité, Agence Française de Développement (AFD) et PNUD, Paris, France
- Ministère du plan/RDC (2015). Rapport Bilan des OMD en RDC, Kinshasa
- Nicolai, S. Hoy, C. Bhatkal, T. and Aedy, T. (2016). Projecting progress. The SDGs in sub-Saharan Africa, Overseas Development Institute (ODI), Londres
- ONU, Programme d'action d'Addis-Abeba, (2015). Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
- ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015
- Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Durand-Delacre, D. and Teksoz, K. (2016). SDG Index and Dashboards - Global Report. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)
- Schmidt-Traub, G. (2015). Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions, Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Working Paper
- Schmidt-Traub, G. and Sachs, J. (2015). Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Stern, N. (2015). Vers une empreinte carbone minime, Finances et Développement, Décembre 2015, FMI
- UN Millennium Project (2004). Millennium Development Goals Needs Assessments for Ghana, Tanzania, and Uganda. Background paper to Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schmidt-Traub, G., Kruk, M. Bahadur, C., Faye, M. and McCord, Gordon (2004). "Ending Africa's Poverty Trap". Brookings Papers on Economic Activity. No. 2: 117-216. 3 September 2004. New York: UN Millennium Project.
- UNESCO (2010). Éducation for All Global Monitoring Report: Reaching the Marginalized. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNESCO (2014). Éducation for All Global Monitoring Report: Éducation for All is affordable – by 2015 and beyond. Policy Paper 06. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNTT (2013). Financing for sustainable development: Review of global investment requirement estimates. UN Task Team Working Group on Sustainable Development Finance, Mimeo.

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritisées	
Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/ zone rurale) ;
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	1.4.1* Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1. a.1 Pourcentage de ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté 1. a.2 Dépenses au titre des services essentiels (éducation, santé et protection sociale) en pourcentage des dépenses publiques totales
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1* Nombre de plans d'action nationaux associés à des accords multilatéraux sur l'environnement qui favorisent l'accélération de l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté et d'exploitation durable des ressources naturelles
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;	2.4.1* Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée ; 2.4.2* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des systèmes d'irrigation dans l'ensemble des ménages agricoles ; 2.4.3* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des engrais naturels dans l'ensemble des ménages agricoles utilisant des engrais ;
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1* Indice d'enrichissement des banques de semences conservées ex situ ; 2.5.2* Pourcentage de cultures et d'animaux d'élevage locaux ainsi que d'espèces sauvages apparentées considérés comme en danger, hors de danger ou exposés à un risque d'extinction de niveau non connu

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1* Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1* Indicateur des anomalies tarifaires (pour les denrées alimentaires)
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;	3.1.1 Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ; 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ;
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) ; 3.2.2 Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes) ;
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population) ; 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 personnes par an ; 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 personnes par an ; 3.3.4 Nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée ; 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne 3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Pourcentage des éléments de 13 capacités de base en place à un moment donné
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles ;	4.1.1 Pourcentage des enfants/jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques Ventilation par sexe, lieu de résidence, niveau de richesse (et d'autres critères selon la disponibilité des données) ;
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;	4.4.1 Pourcentage des jeunes/adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par types de compétence ;
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	4.7.1* Pourcentage d'élèves du secondaire âgés de 15 ans ayant acquis un niveau déterminé de connaissances sur un ensemble de sujets relatifs à la science environnementale et à la géoscience. Le choix et l'éventail précis des sujets dépendront des enquêtes ou évaluations menées pour collecter les données relatives à cet indicateur Ventilation par sexe, lieu de résidence, niveau de richesse (et par d'autres critères selon la disponibilité des données).
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; f) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteurs et types de formation

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Pourcentage d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont reçu au moins (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) les formations organisées des enseignants (notamment dans le domaine pédagogique) requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné Ventilation par sexe (et par d'autres critères selon la disponibilité des données)
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe ; victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre que leur partenaire intime, par groupe d'âge et lieu des faits
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales ; 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction ;
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1a) Pourcentage de la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit 5.a.2 Pourcentage de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;	6.1.1 Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ;
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;	6.2.1 Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles priorit�ees	
Objectifs de D�veloppement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
Objectif 7 : Garantir l'acc�s de tous � des services �nerg�tiques fiables, durables et modernes � un co�t abordable	
7.1 D'ici � 2030, garantir l'acc�s de tous � des services �nerg�tiques fiables et modernes, � un co�t abordable.	7.1.1 Pourcentage de la population ayant acc�s � l'�lectricit� 7.1.2 Pourcentage de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
7.b D'ici � 2030, d�velopper l'infrastructure et am�liorer la technologie afin de fournir des services �nerg�tiques modernes et durables � tous les habitants des pays en d�veloppement, en particulier des pays les moins avanc�s, des petits �tats insulaires en d�veloppement et des pays en d�veloppement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1* Ratio entre valeur ajout�e et utilisation nationale nette d'�nergie, par secteurs
Objectif 8 : Promouvoir une croissance �conomique soutenue, partag�e et durable, le plein emploi productif et un travail d�cent pour tous	
8.2 Parvenir � un niveau �lev� de productivit� �conomique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs � forte valeur ajout�e et � forte intensit� de main-d'�uvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB r�el par personne pourvue d'un emploi ;
8.5 D'ici � 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir � toutes les femmes et � tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicap�es, un travail d�cent et un salaire �gal pour un travail de valeur �gale.	8.5.1 R�mun�ration horaire moyenne des salari�s hommes et femmes, ventil�e par profession, groupes d'�ge et types de handicap 8.5.2 Taux de ch�mage, par sexe, groupes d'�ge et types de handicap ;
8.6 D'ici � 2020, r�duire consid�rablement la proportion de jeunes non scolaris�s et sans emploi ni formation.	8.6.1 Pourcentage de jeunes (�g�s de 15 � 24 ans) non scolaris�s et sans emploi ni formation.
8.a Accro�tre l'appui apport� dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en d�veloppement, en particulier aux pays les moins avanc�s, y compris par l'interm�diaire du Cadre int�gr� renforc� pour l'assistance technique li�e au commerce en faveur des pays les moins avanc�s	8.a.1 Engagements pris et d�caissements effectu�s dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure r�siliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite � tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualit�, fiable, durable et r�siliente, y compris une infrastructure r�gionale et transfrontali�re, pour favoriser le d�veloppement �conomique et le bien-�tre de l'�tre humain, en mettant l'accent sur un acc�s universel, � un co�t abordable et dans des conditions d'�quit�.	9.1.1 Part de la population rurale vivant � moins de 2 km d'une route praticable toute l'ann�e ;
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transport�s, par mode de transport ;
9.4 D'ici � 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et proc�d�s industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	9.4.1 �missions de CO2 par unit� de valeur ajout�e
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et r�siliente dans les pays en d�veloppement en renfor�ant l'appui financier, technologique et technique apport� aux pays d'Afrique, aux pays les moins avanc�s, aux pays en d�veloppement sans littoral et aux petits �tats insulaires en d�veloppement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au d�veloppement et autres apports du secteur public) allou�e aux infrastructures
9.b Soutenir les activit�s de recherche-d�veloppement et d'innovation des pays en d�veloppement dans le secteur technologique , notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, � la diversification industrielle et � l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Pourcentage dans la valeur ajout�e totale de la valeur ajout�e des secteurs de moyenne et haute technologie

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritées	
Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Pourcentage de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen, ventilée par groupes d'âge, sexe et handicap
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, ventilé par pays bénéficiaires et donateurs et types d'apports (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ;
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, ventilée par groupes d'âge, sexe et personnes handicapées ;
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique ;
	11.3.2* Pourcentage de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11,5, D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes y compris celles qui sont liées à l'eau , et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérables	11,5,1* Nombre de décès et de personnes disparues, blessés, déplacés ou évacués suite à des catastrophes pour 100000 personnes
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1* Villes de plus de 100 000 habitants qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1* Pourcentage de villes qui mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques et de résilience conformes aux cadres internationaux adoptés (tel que le successeur du Cadre d'action de Hyogo pour 2005- 2015 sur la réduction des risques de catastrophe) et prennent en considération les groupes vulnérables et marginalisés lors de l'élaboration, de l'application et du suivi de ces stratégies

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles priorit ees

Objectifs de D�veloppement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
Objectif 12. �tablir des modes de consommation et de production durables	
12.2 D'ici � 2030, parvenir � une gestion durable et � une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;	12.2.1* Empreinte mat�rielle et empreinte mat�rielle par habitant ;
12.4 D'ici � 2020, parvenir � une gestion �cologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les d�chets tout au long de leur cycle de vie, conform�ment aux principes directeurs arr�t�s � l'�chelle internationale, et r�duire nettement leur d�versement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets n�gatifs sur la sant� et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilat�raux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et d�chets dangereux, entre autres, ayant satisfait � leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2* Traitement des d�chets, production de d�chets dangereux et gestion des d�chets dangereux, par types de traitement ;
12.5 D'ici � 2030, r�duire nettement la production de d�chets par la pr�vention, la r�duction, le recyclage et la r�utilisation ;	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de mat�riaux recycl�s.
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contr�le de l'impact sur le d�veloppement durable d'un tourisme durable cr�ateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	l'impact sur le d�veloppement durable d'un tourisme durable cr�ateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux 12.b.1* Flux r�siduels g�n�r�s par le tourisme; contribution directe au PIB
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, gr�ce � l'�limination des distorsions du march�, eu �gard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalit� et de la suppression progressive des subventions pr�judiciables qui sont en place, en mettant en �vidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en d�veloppement et en r�duisant au minimum les �ventuels effets n�gatifs sur le d�veloppement de ces pays tout en prot�geant les pauvres et les populations concern�es	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unit� de PIB (production et consommation) et en proportion des d�penses nationales totales consacr�es � ces combustibles
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs r�percussions	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les strat�gies et la planification nationales	13.2.1* Nombre de pays ayant officiellement d�clar� avoir mis en place des strat�gies int�gr�es de d�veloppement � faible �mission de carbone, r�silientes face aux changements climatiques et pr�voyant des mesures de r�duction des risques de catastrophe (par exemple, un plan d'adaptation nationale, des politiques et mesures nationales visant � promouvoir la transition vers des substances et technologies respectueuses de l'environnement) 13.2.1* Nombre de pays ayant officiellement d�clar� avoir mis en place des strat�gies int�gr�es de d�veloppement � faible �mission de carbone, r�silientes face aux changements climatiques et pr�voyant des mesures de r�duction des risques de catastrophe (par exemple, un plan d'adaptation nationale, des politiques et mesures nationales visant � promouvoir la transition vers des substances et technologies respectueuses de l'environnement)

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1* Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place des mécanismes de renforcement des capacités nécessaires pour se doter de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	14.1.1* Indicateur synthétique de l'efficacité de l'utilisation de l'azote 14.1.1* Indicateur synthétique de l'efficacité de l'utilisation de l'azote
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Budget alloué à la recherche sur les techniques marines en pourcentage du budget total consacré à la recherche
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1* Proportion de la production halieutique nationale attribuable aux petites et moyennes entreprises de pêche ou Progrès réalisés par les pays dans l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant le droit d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1* Nombre de pays appliquant, par des lois ou des programmes, les dispositions des instruments régionaux relatifs aux questions maritimes et ayant ratifié et appliquant les conventions maritimes et les conventions sur la pêche de l'Organisation internationale du Travail
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;	15.2.1* Couverture forestière faisant l'objet d'une gestion durable 15.2.2 Recul permanent net de la forêt ; 15.2.1* Couverture forestière faisant l'objet d'une gestion durable 15.2.2 Recul permanent net de la forêt ;
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;	15.3.1* Pourcentage de la surface émergée du globe occupée par des terres dégradées ;
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1* Nombre de plans et mécanismes nationaux de développement intégrant la protection de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles priorit es

Objectifs de D�veloppement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
15.a Mobiliser des ressources financi�res de toutes provenances et les augmenter nettement pour pr�server la biodiversit� et les �cosyst�mes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au d�veloppement et d�penses publiques consacr�es � la pr�servation et � l'exploitation durable de la biodiversit� et des �cosyst�mes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et � tous les niveaux pour financer la gestion durable des for�ts et inciter les pays en d�veloppement � privil�gier ce type de gestion, notamment aux fins de la pr�servation des for�ts et du reboisement	15.b.1* Aide publique au d�veloppement et investissements �trangers directs consacr�s aux for�ts
15.c Apporter, � l'�chelon mondial, un soutien accru � l'action men�e pour lutter contre le braconnage et le trafic d'esp�ces prot�g�es, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1* Proportion du commerce illicite d'esp�ces de la faune et de la faune sauvages et de produits d�riv�s qui est d�tect�e
Objectif 16. Promouvoir l'av�nement de soci�t�s pacifiques et inclusives aux fins du d�veloppement durable, assurer l'acc�s de tous � la justice et mettre en place, � tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes � tous	
16.1 R�duire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalit� qui y sont associ�s ;	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par groupe d'�ge et sexe ;
	16.1 R�duire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalit� qui y sont associ�s ;
	16.1.2* Nombre de d�c�s li�s � des conflits pour 100 000 habitants (ventil� par groupes d'�ge, sexe et causes)
	16.1.3 Pourcentage de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois
16.3 Promouvoir l'�tat de droit dans l'ordre interne et international et garantir � tous un �gal acc�s � la justice ;	16.3.1* Pourcentage de victimes de violences au cours des 12 derniers mois ayant signal� les faits aux autorit�s comp�tentes ou � d'autres m�canismes de r�glement des diff�rends officiellement reconnus (taux de d�nonciation)
	16.3.2 Pourcentage de la population carcerale en instance de jugement ;
16.4 D'ici � 2030, r�duire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activit�s de r�cup�ration et de restitution des biens vol�s et lutter contre toutes les formes de criminalit� organis�e	16.4.1* Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des �tats-Unis courants)
	16.4.2 Pourcentage d'armes l�g�res et de petit calibre saisies qui ont �t� enregistr�es et trac�es conform�ment aux normes et instruments juridiques internationaux
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coop�ration internationale, les institutions nationales charg�es de renforcer, � tous les niveaux, les moyens de pr�venir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalit�, en particulier dans les pays en d�veloppement	16.a.1* Pourcentage de victimes d'infractions physiques ou sexuelles ayant signal� les faits aux services de police au cours des 12 derniers mois, ventil� par groupes d'�ge, sexe, r�gions et groupes de population
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le d�veloppement durable	16.b.1 Pourcentage de la population ayant d�clar� avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harc�lement au cours des douze derniers mois pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme, ventil� par groupes d'�ge et sexe

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques (par source) en pourcentage du PIB 17.1.1 Total des recettes publiques (par source) en pourcentage du PIB
17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1* Nombre de réformes nationales et de réformes des politiques d'investissement qui prévoient des objectifs ou des garanties relatifs au développement durable, par pays
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1* Accès aux informations concernant les brevets et utilisation du système international de propriété intellectuelle 17.6.2 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1* Nombre de pays ayant ratifié et mis en œuvre les instruments internationaux pertinents conclus sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (sûreté, sécurité, protection de l'environnement, responsabilité civile, réparation et assurance) ainsi que les conventions et recommandations fondamentales de l'OIT, et ayant adopté des mécanismes de tarification du carbone
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1* Nombre de conditions dont sont assortis les accords relatifs à l'aide publique au développement ou les accords de prêt, les accords internationaux d'investissement, les accords commerciaux régionaux, etc.

Agenda 2030: Objectifs de Développement Durable /Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs Cibles /Sud Kivu	Indicateurs
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1* Renforcement de la responsabilité mutuelle des acteurs de la coopération pour le développement au moyen d'examen inclusifs
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
	17.18.2* Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement
	17.19.2* Indice de richesse globale

Note : les cibles avec numérotations alphanumériques sont celles relatives à la mise en œuvre de l'agenda. Elles ne sont pas concernées par la priorisation.

ANNEXE 2. PLANS ET STRATÉGIES PROVINCIAUX ET SECTORIELS CONSULTÉS

N°	Plans et stratégies	Sigle	Sources	Année	Période	Obtenu
1	Programme d'Action Prioritaire	PAP	Min Plan provincial	2011	2011-2015	X
2	Document de Stratégies de Croissance et de réduction de la pauvreté	DSCR	Min Plan Provincial	2007	2011-2015	X
3	Plan Provincial de développement de la Santé	PPDS	Min de Santé Provincial			X
4	Plan Quinquennal de Croissance et d'Emploi	PQCE	Min Plan Provincial	2011	2011-2015	X
5	Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural	SSADR	Min Développement rural		2010 - 2020	X
6	Programme Provincial Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité	PPEFEB	Min en Charge de l'Environnement	2017	2017-2023	X
7	Plan Provincial de Développement de la santé	PPDS	Min Santé	2011	2011-2015	X
8	Plan d'Action prioritaire de la santé	PAP	Min santé	2011	2011-2015	X

ODD CIBLES		Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde								
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	11	1	Santé	(PQC 2011-2015 P) Mutualiser les soins de santé et autres mécanismes de financement, (PQC 2011-2015 P) Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST (PQC 2011-2015 P) Réduire la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale : 16,3% - Réduire le taux de mortalité infantile (TMI) à 60 pour 1.000 naissances vivantes en 2015 contre 158 en 2010 - Réduire le taux de mortalité maternelle (TMM) à 348 pour 100.000 naissances vivantes contre 549 actuellement (DSCR, p 49) Ramener le taux de séroprévalence à un niveau inférieur à 3,23%	° (DSCR, p 49) un taux net de scolarisation de 93,2% et un taux de rétention de 66% (PAP SUD KIVU, p 2) Nbre de OEV identifiés sont pris en charge par an ° (PAP SUD KIVU, p 2) Nbre de OEV ayant accès aux services sociaux de base de qualité par an	(PPDS PP 60-61) Contribuer au bien-être de la population congolaise d'ici 2020 Amélioration du financement de la santé	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES	
	11	2	Éducation	(PQC 2011-2015, p 200 à 201) Promouvoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit ° (DSCR, p 49) Assurer l'éducation primaire pour tous, (PAP sud Kivu) Mécanisation de 11000 enseignants. (PAP SUD KIVU, p 2) Prise en charge de 7500 Orphelins et Enfants Vulnérables ° Faciliter l'accès à 7000 OEV aux services sociaux de base de qualité .	° (PAP SUD KIVU, p 1) Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés	(PAP SUD KIVU, p 1) Education et formation professionnelle	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation	
	11	3	Genre	(PQC 2011-2015, p152 et 153) Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure • (PQC 2011-2015, p152 et 153) Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées ° (PAP SUD KIVU, p 1) Octroi des micro-crédits aux femmes pour développer les AGR	° (PAP SUD KIVU, p 2) Nbre de OEV identifiés sont pris en charge par an ° (PAP SUD KIVU, p 2) Nbre de OEV ayant accès aux services sociaux de base de qualité par an.	(PAP SUD KIVU, p 1) et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALE	
	11	4	Affaires Sociales	° (PAP SUD KIVU, p 2) Prise en charge de 7500 Orphelins et Enfants Vulnérables ° Faciliter l'accès à 7000 OEV aux services sociaux de base de qualité (Éducation non formelle et soins médicaux).				

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	12	6	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, PP 3) Promoti n des soins de santé primaires et de dépistage précoce du VIH/Sida et des IST ° Accessibilité aux soins de santé essentiels de qualité à l'ensemble de la population ° (DSRP PP 53 ET 55) Le développement de Zones de Santé ° L'appui à l'offre des soins de santé de qualité ° Réduire la transmission des IST et du VIH <ul style="list-style-type: none"> ° Améliorer l'accès universel aux soins et traitement ° Atténuer l'impact négatif du VIH/Sida 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP PP 31 ET 32) Taux d'accouchement dans une formation sanitaire ° Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile ° Enfant de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins ° Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée ° Besoins non satisfaits en contraception ° Taux de prévalence 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP PP 31 ET 32) Taux d'accouchement dans une formation sanitaire ° Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile ° Enfant de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins ° Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée ° Besoins non satisfaits en contraception ° Taux de prévalence 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP PP 31 ET 32) Taux d'accouchement dans une formation sanitaire ° Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile ° Enfant de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins ° Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée ° Besoins non satisfaits en contraception ° Taux de prévalence 	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
	12	7	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, PP 200-201) Assurer l'éducation primaire pour tous ° Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur ° (DSRP SUD KIVU, P 51) Renforcement des capacités des structures en charge de l'alphabétisation. ° (DSRP SUD KIVU, P 50) la suppression des frais scolaires; ° l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP SUD KIVU, P 31) Taux net de scolarisation au primaire ° Taux net de fréquentation au secondaire ° Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP SUD KIVU, P 31) Taux net de scolarisation au primaire ° Taux net de fréquentation au secondaire ° Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans 	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation	
	12	8	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, P 152) (PQC 2011-2015, P 180) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre ° (DSRP SUD KIVU, P 56) renforcement du pouvoir économique de la femme, la réduction de la vulnérabilité de la femme, la participation citoyenne de la femme, la construction des Maisons de la Femme à travers le pays et enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ° (PAP SUD KIVU, p1) Nbre de moulins et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés 	<ul style="list-style-type: none"> ° (PAP SUD KIVU, p1) Nbre de moulins et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés 	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF-faire SOCIALE	
	12	9	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, P 180) (PQC 2011-2015, P 180) Amélioration des conditions de vie des fonctionnaires ° Mise en place d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ° (DSRP II SUD KIVU P 41) Assurer la relance de l'agriculture et la sécurité alimentaire, (ii) de développer les infrastructures de soutien aux activités de production, (iii) de redynamiser l'appareil de production, (iv) de promouvoir le commerce extérieur et (v) d' aménager le territoires et les villes. 				

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
13	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (PQC 2011-2015, PP182 ET 183) Pourvoir le système sanitaire d'une législation et d'une organisation adaptée au contexte sociopolitique de la province ° Mobilisation rationnelle des ressources financières aussi bien publiques, privées et extérieures que celles de la communauté ° Réduire mortalité et la morbidité de la population du Sud-Kivu en général à travers les soins de santé préventifs, promotionnels et curatifs d'ici 2015		PPDS P 61) Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de façon à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge dans le cadre de la couverture sanitaire universelle (CSU)	(PAP SUD KIVU 2011 P 102) Nombre d'organisations mises en place	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
13	Éducation	° (PQC 2011-2015, PP203 ET 204) Garantir l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle ° Organiser et développer des programmes spéciaux du niveau primaire à l'intention de tous les enfants de 8 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école ° Pourvoir la formation des ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole		(PAP SUD KIVU 2011 P 102) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	(PAP SUD KIVU 2011 P 102) Nombre d'organisations mises en place	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
13	Genre	(PQC 2011-2015, P 150 ET 151) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre (DRP SUD KIVU, P 56) d'instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.		(PAP SUD KIVU P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences	(PAP SUD KIVU P 100) Nombre de victimes pris en charge	
13	Emploi	° (PQC 2011-2015, P 180 ET 181) Renforcer la capacité/recyclage par des formations, Soutenir les secteurs privés et mieux encadrer les secteurs informels et améliorer la protection sociale, ° Impliquer davantage les collectivités décentralisées dans le programme d'emploi et développer les partenariats publics-privés- collectivités décentralisées				

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
14	14	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (DSRP P. 55) Améliorer l'accès universel aux soins et traitement	(PAP SUD KIVU 2011 P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences			
14	15	Éducation,	° (DSRP P. 50) l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes ° l'accroissement des capacités d'accueil			(PAP SUD KIVU 2011 P 100) Nombre des victimes prises en charge	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
14	16	Genre	° (DSRP P. 55) Réduire les inégalités et la vulnérabilité			(PAP SUD KIVU P 102) Nbre de séances organisées	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaire SOCIALE
14	17	Emploi	° (DSRP P. 42) il faudra mettre en place des infrastructures donnant accès aux zones de consommation, des infrastructures de stockage et conservation des produits agricoles, des infrastructures de traitement et de transformation des produits, des infrastructures de desserte en eau, en électricité, l'habitat et infrastructures socioculturelles ainsi que la construction des marchés ruraux. Les systèmes d'information sur les marchés et les prix seront conçus et renforcés.				

1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	15	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (DSRP P 53 ET 58) Promouvoir la dynamique communautaire ° renforcement de la collaboration inter sectorielle ° renforcement du leadership et de la gouvernance		(PAP SANTE P 90) Mutualisation des soins et autres mécanismes de financement ° (PPDS P 86) L'amélioration de la résilience des structures et Services de santé face aux épidémies, urgences et catastrophes.	Nbre de matri- culés subsidés Nbre de mutuelles ouvertes	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
	19	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	• (PQC 2011-2015, P 203) Susciter la création des écoles dans les milieux éloignés (ruraux et autres)				MISTERE PROVINCIALE DE L'éduca- tion
	21	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (PQC 2011-2015, P 185) Promouvoir des bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	21	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	• (PQC 2011-2015, P 202) Encouragement à la création des écoles à vocation technique et professionnelle				MISTERE PROVINCIALE DE L'éduca- tion
	22	Genre	° (PQC 2011-2015, PP 152 ET 153) Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure ° Fournir des kits de réinsertion aux femmes formées ° Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées			(PAP SUD KIVU P 98) Nombre de regroupement de femmes (10) avec credit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers Femmes AGR organisés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Af- faire SOCIALE
	23	Emploi	(DSRP SUD KIVU, PP 41) Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire			(PAP SUD KIVU P 65) Amélioration de la création de l'emploi	(PAP SUD KIVU P 65) Nombre des projets de renforcement réalisés ° Nombre de PME appuyés
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable							

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	22 Éducation	(DSCR P SUD KIVU, P50) l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.				
2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agricoles, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	23 24 25 26 genre Emploi	Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure (POC P 152 -153) Fournir des kits de réinsertion aux femmes formées • Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées (DSCR P SUD KIVU PP56-57) renforcement du pouvoir économique de la femme, la réduction de la vulnérabilité de la femme, la participation citoyenne de la femme, la construction des Maisons de la Femme à travers le pays et enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes. (DSCR P SUD KIVU P 41) redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants orientés vers les produits viviers, tout en assurant la conservation des ressources naturelles de la province. Améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales.			(PAP SUD KIVU P 66) Nombre de PME appuyés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF- faire SOCIALE

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
24	27	genre	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF-faire SOCIALE
24	28	Emploi	(DSCR P SUD KIVU P 41) redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants orientés vers les produits viviers, tout en assurant la conservation des ressources naturelles de la province. Améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales.		(PAP SUD KIVU, p1) Promotion économique de la femme	° (PAP SUD KIVU, p1) Nbre de moulins et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés	
25	29	Emploi	(DSCR P SUD KIVU P 42) promouvoir l'accès aux semences améliorées et à la recherche agricole, diffuser les géniteurs améliorés et faire la promotion de l'insémination artificielle, assurer le développement de la pêche et de l'aquaculture ainsi que le développement des cultures commerciales et industrielles et la construction progressive des filières agricoles.				
24	24		2-4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des aménagements, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.				
25	25		2-5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.				

ODD CIBLES		Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges									
3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	31	Santé, nutrition et VIH	30	°(PQC 2011-2015, P.182) Réduire de 2/3 d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ° Réduire de ¼ d'ici 2015 le taux de mortalité maternelle	°(PQC 2011-2015, P.182) Réduire de 2/3 d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Santé, nutrition et VIH	31	32	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	32	Santé, nutrition et VIH	31	°(DSCRPP SUD KIVU PP 31 ET 32) Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins	°(DSCRPP SUD KIVU PP 31 ET 32) Taux de mortalité infantile juvénile de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins	Santé, nutrition et VIH	31	32	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	33	Santé, nutrition et VIH	32	°(PQC 2011-2015, P.182 ET 183) Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle et avoir maîtrisé le palu et autres maladies d'ici 2015 °(DSCRPP SUD KIVU P 55) Lutter contre le VIH/Sida	°(DSCRPP SUD KIVU P 32) Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée	Santé, nutrition et VIH	32	33	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	34	Santé, nutrition et VIH			Constituer un pool fund de lutte contre la malaria et les maladies spécifiques		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	35						
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	36						
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	37	Santé, nutrition et VIH	° (PQC 2011-2015, PP 182) Réduire mortalité et la morbidité de la population du Sud-Kivu en général à travers les soins de santé préventifs, promotionnels et curatifs d'ici 2015 ° (PQC 2011-2015, PP 185 ET 186) Renforcer la lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles et le VIH/SIDA ° Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	38	Santé, nutrition et VIH	(DSCR P KIVU P 55) Améliorer l'accès universel aux soins et traitement		Accroître la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière	Proportion des AS fonctionnelles	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiez les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifiez les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	39					
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie						
4-1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	41	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	° (DSCR P SUD KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ° (PQC 2011-2015, PP 204 ET 205) Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme		(PAP SUD KIVU 2011 - 2015 P 98) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	41	Genre	° (PQC 2011-2015, P 50) Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu		(PAP SUD KIVU P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRE SOCIALE
4-2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	42	Éducation	(DSCR P SUD KIVU P 50) l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.			MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	42	Genre	° (PQC 2011-2015, P 50) Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu		(PAP SUD KIVU P 98) Prévention et lutte contre les violences basées sur le genre	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRE SOCIALE

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	43	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> (PQC 2011-2015, PP 202, 204 ET 205) Encouragement à la création des écoles <ul style="list-style-type: none"> • Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme, (PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau des parties prenantes dans la promotion du genre et la lutte contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre 		(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Nbre d'organisations mises en place	MISTERE PROVINCIALE DE L'ÉDUCATION
4-4 D'ici à 2030, augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	44	Genre	(PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) Appui au fonctionnement du réseau Renforcer les capacités en leadership		(PAP SUD KIVU P 101) Réduction des violences basées sur le genre		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, AF-FAIRE SOCIALE
4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	45	Emploi	(PQC 2011-2015, P 180) Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle,		(PAP SUD KIVU P 122) Formation et Insertion des jeunes	(PAP SUD KIVU P 123) Nombre des jeunes formés ayant bénéficiés des crédits	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, AF-FAIRE SOCIALE
	44	Éducation	(DSCR P SUD KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés; <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement 		(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Promotion du genre		MISTERE PROVINCIALE DE L'ÉDUCATION
	45	Genre	(PQC 2011-2015, P 151) Vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des Femmes				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, AF-FAIRE SOCIALE

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	46	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	(DSCR P SUD KIVU P 48) Le renforcement du capital humain repose sur les deux secteurs sociaux principaux, à savoir l'éducation d'une part (avec un accent particulier sur l'enseignement primaire, secondaire et la formation professionnelle sans pour autant omettre l'alphabetisation des adultes		(PAP SUD KIVU P 98) Prévention et lutte contre les violences basées sur le genre dans la communauté	(PAP SUD KIVU P 121) Nombre des centres de formation ayant sa capacité institutionnelle renforcer	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	46	Genre	° (DSCR P SUD KIVU P 56) Réduire les inégalités et la vulnérabilité ° (PQC 2011-2015, P 151) Renforcer les capacités des points focaux genre dans les services étatiques et privés				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Af- faire SOCIALE
	47	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	° (DSCR P SUD KIVU P 50) l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ; ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes				MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	47	Genre	° (PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) Accompagner les activités de la réinsertion socio professionnelle des femmes victimes des violences basées sur le genre Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre		(PAP SUD KIVU P 102) Opérationnalisation de la politique nationale du genre	(PAP SUD KIVU P 102) Nombre de séances organisées	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Af- faire SOCIALE

ODD CIBLES		Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles								
51	50	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	(DSCR P SUD KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles • Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme, (PQC 2011-2015, P 205)					MISTERE PROVINCIALE DE L'ÉDUCATION
51	51	Genre	(PQC 2011-2015, P150) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre. • Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu					Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALE
51	52	Emploi					(PAP SUD KIVU P 66) Renforcement de capacité	Nombre des projet de renforcement réalisés
52	53	Santé, nutrition et VIH					(PAP SANTE PP 136-161) Coordination des activités VIH/SIDA dans la Province du Sud-Kivu (prise en charge, atténuation de l'impact, prévention)	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES Nombre de plates formes opérationnelles
53								
54	54	Genre	(PQC 2011-2015, P 151) Création d'un réseau des parties prenantes dans la promotion du genre et la lutte contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre					Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALE

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
5-5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	55 Genre	(PQC 2011-2015, P150) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre. Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu (PQC 2011-2015, P151) Promouvoir le leadership Féminin	(PAP SUD KIVU P 100) Promotion à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, respect du droit et à la suppression de violences	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALE
5-6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	56 Santé, nutrition et VIH	(DSCR P 54) La redynamisation de la planification familiale fait partie des priorités du Gouvernement. La planification familiale permet une réduction d'un tiers de la mortalité maternelle. • (PQC P 186) Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST	(PPDS 2016-2020, P83) Appui à l'implantation et/ou à l'intégration des interventions à haut impact sur la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (SMINE) dans les ZS à faible potentialité (ZS qui n'entrent pas dans le processus de développement) dans la perspective de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU)	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau				
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	61 Santé, nutrition et VIH	(PQC P 189-190) Augmenter les capacités des sources d'eau potable Construire de nouvelles adductions d'eau potable dans les huit Territoires de la Province du Sud-Kivu		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la dégradation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	62 Santé, nutrition et VIH	Réhabiliter et renforcer les capacités des unités de traitement de l'eau de la Regideso existant et fort dépassé (PQC P188) Compléter des éléments à joindre à la cartographie des adductions de l'eau potable dans chaque Territoire	(PPDS 2016-2020 P51) Hygiène et brigades aux frontières	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

ODD CIBLES	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	63					
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	64					
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	65					
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les acquifères et les lacs	66					

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable							
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	71	energie	PAP Pgi: 1 Réhabiliter la centrale Ruzizi 1 de 8,6MW, 2 Mettre en place une structure de gestion des microcentrales communautaires 3 Réaliser l'adduction d'eau à partir des sources existantes	Nombre de groupe réhabilité			Ministère provincial de l'énergie
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	72	energie	PQCE Pgr14 Construire cinq centrales éoliennes				Ministère Provincial de l'énergie
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	73	energie	PAP Pgi Etudes pour l'aménagement hydroélectrique de la centrale Ruzizi 4 (267MW) sur le site SISI	Nbre d'Etude réalisée			Ministère Provincial de l'énergie
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous							
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	81						
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	82	Agriculture, mine	.PAP Pgi Réhabilitation et entretien permanent de 8 RDA pour un total de 403 km dans le Territoire de SHABUNDA PAP Pgi Réhabilitation et entretien permanent de 15 RDA pour un total de 517 km le Territoire de FIZI PAP	1 Nbre de km réhabilités et entretenus 2 Nombre de CAPSA mises en place 3 Nbre d'outils distribués 4 Nbre d'ha drainés et/ou irrigués 5 Nbre de paysans encadrés			Ministère provincial de l'agriculture Ministère de mine

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	83 economie	POCE Pg78 Réaliser des études approfondies sur la relance de la sucrerie de Kiliba et de la TOLINKI ; • Assurer la relance du secteur privé ; • Renforcer les capacités des agents du secteur privé industriel ; • Réaliser une étude sur la transformation des produits dans la Province.	Nbre études		Ministère de l'Industrie	
8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	84 tourisme	POCE Pg 79 Renforcer les capacités des hôteliers et agents de l'administration du tourisme ; • Élaborer, valider et mettre en œuvre le plan directeur du développement touristique au Sud-Kivu PAP P53 Mise en œuvre des projets de développement communautaire autour des parcs	Nombre de projets mis en œuvre		Ministère provincial de tourisme	
8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	85 emploi	POCE Pg80 Placer l'emploi au centre de préoccupation macro sectoriel, • Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé, • Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle, • Organiser les systèmes de formation et améliorer le fonctionnement du marché du travail, • Appuyer l'entreprenariat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural	Nbre recrutés; Etude faite		min prov fonction publique	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
86	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	1 Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique 2 emploi	PQCE Pg83 Promouvoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit conformément aux dispositions constitutionnelles. PAP Pg2-Augmentation des capacités institutionnelles de l'INPP Sud Kivu	1. Assurer la gratuité de l'enseignement de base et mettre en place un système efficace d'appui à l'éducation nationale 2.Nbre de projets de renforcement réalisés	Min prov fonction publique
87	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	Mines	PQCE Pg76 Vulgariser la législation minière en vigueur PQCE Pg76/Délogement des milices et autres bandes armées des sites d'exploitations minières	nbre d'agents formés et recyclés	min prov mines
88	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Emploi	.PAP Pg2 Appui techniques et financiers aux PME ayant un programme de création d'emploi durable	Nbre de PME appuyés	min prov de la fonction
89	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	tourisme	(PAP) Mise en oeuvre des projets de développement communautaire autour des parcs	Nombre de projets mis en oeuvre	min prov tourisme

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	810					
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation						
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	91	70	Infrastructures	PAP Pgg Organisation de deux revues du secteur Infrastructures de transport et actualisation PAP sectoriel	nbre de revues organisées	min prov infrastructures
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	92	71	Industries	POCE Pgg Assurer la relance du secteur privé ; Assurer la relance du secteur privé ; Réaliser des études de faisabilité pour l'installation d'une fonderie d'étain, d'une usine de fabrication de carreaux, d'une savonnerie et d'une briqueterie industrielles		mini prov industries

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
93	Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	Industrie	PAP Pgi: Etude de la compétitivité des Petites et moyennes unités de transformation encore en activité	Nbre études			mini prov industries
94	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	industries	(PAP) Réaliser des études de faisabilité pour l'installation d'une fonderie d'étain, d'une usine de fabrication de carreaux, d'une savonnerie et d'une briqueterie industrielles				mini prov industries
95	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	éducation	(PAP) Appui aux projets de recherche de l'INERA ayant impact sur la sécurité alimentaire	INERA			min prov epsp

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>						
<p>10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.</p>	<p>101</p>					
<p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>	<p>102</p>	<p>Genre</p>	<p>75</p>	<p>PAP Pgi Octroi des micro-crédits aux femmes pour développer les AGR PAP Pgi. Renforcer les capacités de la femme sur la gestion des AGR, les droits de l'homme, la CDE et la CEDEF, le droit à l'héritage et à la propriété</p>	<p>1 Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ; 2 Nombre d'ateliers AGR femmes organisés</p>	<p>Min Pro, genre</p>
<p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>103</p>					
<p>10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.</p>	<p>104</p>					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.						
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.						
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.						
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables						
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	habitat	PAP Pg2 : Elaboration de la politique provinciale en matière de logement	Edit promulgué			Mini prov habitat
111	76					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	112 77 transport et infrastructures	PAP Pg1, Réhabilitation et entretien permanent de 8 RDA pour un total de 403 km dans le Territoire de SHABUNDA, PAP Pg1 Entretien régulier route Bukavu-Kavumu (35km) PAP Pg1. Réhabilitation en terre tronçon Kavumu-Minova (115 km)	1 Nbre de km réhabilités et entretenus 2 Nbre de km reconstruit et bitumé avec ouvrages d'art 3 Nbre de km réhabilités		min prov infrastructures	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	113 78 urbanisme et habitat	PAP Pg 1 Elaboration d'un Edit sur l'urbanisme et la construction urbaine au Sud Kivu	Code élaboré		Min Pov urbanisme et habitat	
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	114 79 culture	PAP Pg2 Récolte des données sur le patrimoine culturel provincial (langues, contes, légendes) à travers les 8 territoires (Création des centres de formation des langues nationales) PAP Pg2 Collecte des œuvres d'art moderne et de l'antiquité de la province du sud Kivu (Création d'un musée provincial)	1 Nombre de centres créés 2 Nombre de musée provincial existant		Min prov culture et arts	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
115	D'ici à 2030, réduire le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	115 80 Protection sociale	PAP Pg6 Construire trois centres stratégiques d'intervention rapide lors de catastrophes et autres urgences humanitaires.	1 DIVAH/ SK 2 DIVAH/ SK			min prov affaire social
116	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	116 81 habitat et environnement	PQCE Pg83 Concevoir, exécuter et vulgariser la politique nationale de l'habitat PQCE Pg88 Renforcer l'autorité de l'Etat dans le service de l'environnement pour lutter contre les feux de brousse et l'abattage anarchique des arbres	Veiller au respect du plan des villes			Min prov environnement et min prov habitat
117	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	117 82 habitat	PAP Pg4 Viabilisation de nouveaux sites (routes, électricité, eau) de nouveaux centres urbains PAP Pg4 Identification, étude d'aménagement et acquisition de nouveaux espaces à lotir	1 nbre de ha viabilisés 2 nbre de sites étudiés, acquis et aménagés			min prov habitat

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>Objectif 12 : Instauration des modes de consommation et de production soutenables</p>						
<p>12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.</p>						
<p>121</p>						
<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>	<p>83</p>	<p>Environnement</p>	<p>(PAP SK.) 1 Sensibiliser et éduquer la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement 2, Promouvoir la gestion durable de l'environnement, 3, Protéger des ressources en sol et en sous sol 4, Adopter des lois protégeant l'environnement, P52 (DSRP Prov) 6, mettre en application, les cadres législatifs et réglementaires capables d'assurer une gestion efficace du système relatif à la pollution et régissant l'assainissement de base ainsi que la gestion des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.</p>			
<p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.</p>	<p>123</p>					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	124					
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	84 125 Justice	P82 (PQCE) 1,Renforcer l'autorité de l'Etat dans la gestion des déchets, excréta et eaux usées Curer les avaloirs, les trottoirs... P11 (DSCR P II) 2, la gestion des immondices et l'utilisation de l'eau de qualité en vue d'éviter les maladies d'origine hydrique qui sont à l'origine de beaucoup de décès enregistrés chez les enfants		P21 (PPEFEB) Élaborer et mettre en œuvre la stratégie provinciale d'assainissement ; 2) Élaborer et rendre opérationnel un programme provincial de gestion des déchets ;1- A partir de 2020, une cartographie de l'état de l'environnement de la province est réalisée chaque année conformément à l'esprit de l'édit portant code de		
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	126					
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	127					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Éducation	PAP Pilier 4 1,Appui à l'intégration des notions sur l'environnement dans l'enseignement primaire et secondaire		P47 (PPEFEB) 1, En harmonie avec la stratégie nationale de communication, mettre en place un système de communication interne et externe efficace au niveau de la province ; 2. Mettre en place un programme provincial d'éducation environnementale; 3. Appuyer l'intégration des notions sur l'environnement dans l'enseignement primaire et secondaire 4. Multiplier les séances de sensibilisation sur la conservation de la nature à l'égard des populations riveraines et autochtones autour des aires protégées ; 5. Mettre en Place un système de gestion de l'information forestière ; 6. Assurer la vulgarisation des outils de gestion de la Biodiversité.		

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions						
13-1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	131	86	Environnement et développement durable	DSCR P II P62,63 1, atténuer les effets de changement climatique 2, s'adapter aux changements climatiques PQCE P87 3, Protéger l'environnement et lutte contre le changement climatique	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Ministère ENVIRONNEMENT
	131	87	Agriculture	DSCR P II P64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur agricole		MINIAGRI
	131	88	Energie	DSCR P II 64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur de l'énergie		Ministère DE L'énergie
	131	89	Infrastructures et Transport	DSCR P II 64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur de transport et voie de communication		Ministère DE TRANSPORT ET VOIE DE COMMUNICATION
	131	90	Habitat et Urbanisme	DSCR P II 65 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur foncier		Ministère D'URBANISME ET HABITAT
	132	91	ENVIRONNEMENT		PPEFEB P22 lutte contre le changement climatique	
	133	92	NTIC et Communication	DSCR P II Page 49 S'atteler à renforcer les capacités institutionnelles dans la pratique de la protection de l'environnement, à sensibiliser et à assurer l'éducation de la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement PQCE Page 88 Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur les aménagement	PPEFEB (P.32) 1) Renforcer les mécanismes de lutte anti érosive et réduire la déforestation dans les bassins versants ;	
					PPEFEB P47 1. En harmonie avec la stratégie nationale de communication,...	
					2. Mettre en place un programme provincial d'éducation environnementale...	

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable						
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	141					
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les aménagements marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	142					
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	143					

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>14-4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p>	<p>144</p>			
<p>14-5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p>	<p>145</p>			
<p>14-6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.</p>	<p>146</p>			

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	147					
Objectif 15 : Préserver et restaurer les aménagements terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité						
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des aménagements terrestres et des aménagements d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	151					
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	152	Environnement	DSCR P39 (i) une gestion durable de la forêt et des terres, (ii) l'installation et l'opérationnalisation, (iii) l'amélioration de l'information "			Ministère ENVIRONNEMENT
	93					
	152	Gouvernance Politique	DSCR P39 (v) la clarification des mécanismes de répartition des ressources et des compétences entre les niveaux de l'administration centrale et provinciale. PQCE P88 (vi) Elaborer des textes légaux sur la politique et les stratégies de gestion de la faune (vii) Vulgariser le Code forestier			L'ASSEMBLEE PROVINCIALE
	94					

ODD CIBLES		Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères (ministères de tutelle)						
153	95	Environnement	153	96	Agriculture	153	97	Environnement et développement durable	154	98	Gouvernance Politique	155	98	Gouvernance Politique
15-3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.			(PPEFEB, P.22) 1. Contribuer à la mise en place d'une politique d'utilisation des terres en collaboration avec les Ministères ayant dans leurs attributions respectives les Affaires Foncières, l'Urbanisme, l'Environnement et l'Agriculture.					MIN ENVI- RONNEMENT						
15-4 D'ici à 2030, assurer la préservation des aménagements montagnoux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.			(DSCRCP, P.54) Promotion de l'agro-écologie par la formulation d'une stratégie de la gestion intégrée de la fertilisation des sols (GIFS); (PQCE, P.29) Non exploitation des tourbières et au delà des certificats d'amphiteuse					MIN AGRIC						
15-5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.			(PAP, P.135) sensibilisations de populations à la protection des espèces					MIN ENVI- RONNEMENT						MIN ENVI- RONNEMENT, Assemblée Provinciale

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
15-6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	156					
15-7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	157	99	Environnement	(PQCE, P.88), Renforcer la lutte contre le braconnage par l'ICCN en impliquant la population		Min environnement
15-8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les aménagements terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	158	100	Gouvernance Politique	(PPEFEB, P.45) Harmoniser les textes juridiques existant du secteur environnement avec les principes de la décentralisation dans le strict respect de la loi; Doter la Province de nouveaux textes législatifs et réglementaires; Vulgariser les textes légaux et réglementaires relatifs à l'Environnement, Forêts, eaux et biodiversité.		ASSEMBLEE PROVINCIALE/SK
15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des aménagements et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	159	101	ENVIRONNEMENT	(PPEFEB, P. 40) Développer diverses formes de tourisme et processus d'exploitation durables de la biodiversité		Min environnement

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
<p>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins durables, assurer à tous l'accès à la justice et les niveaux, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</p> <p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p>	161	Sécurité (Armée et Police)	PAP p2 Renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police; DSCRPII p35 lutter contre les violences sexuelles causées par les personnes en uniformes;	PAP p2 Ration disponible; PAP p3 Nombre de policiers déployés; Nombre de séminaires organisés p5; Nombre de tables d'écoute acquises p5	Ministères provinciaux de la Justice et de l'Intérieur
	161	Genre et groupe vulnérable	POCE p74 Vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des femmes; Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre	PAP p97; Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés ; PAP p98; Nombre de nouveaux outils de communication élaboré	Ministères provinciaux de la Justice, de l'Intérieur et du Genre
	161	Justice et droits humains	PQCE p70 Réhabiliter les infrastructures judiciaires; Construire de nouvelles infrastructures	PAP p7; Nombre de maisons d'arrêt construites; Nombre de prisons construites; Nombre de Trip construits ; Nombre de tribunaux construits; nombre de centres construits; Nombre de parquets construits	Ministères provinciaux de la Justice et des Travaux publics
	161	Paix et Stabilisation	SPSPAP p52 Renforcer l'autorité de l'État pour assurer la sécurité des populations; promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable; promouvoir la cohabitation pacifique dans la province; promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'État; améliorer la sécurité transfrontalière; renforcer des mécanisme d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique; améliorer la protection des femmes et des filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre		Minplan, Mininter et STAREC
	161				Stratégie sectorielle (STAREC)

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	162	Protection sociale et Humanitaire	PAP p101 Réduire le taux élevé d'analphabétisme des jeunes, adultes et des enfants non scolarisés; PAP p102 Renforcer les capacités des structures pour la prise en charge holistique des orphelins et/ou enfant vulnérable du Sud-Kivu	PAP p101 Nombre d'enfants vulnérables sensibilisés et scolarisés; PAP P102 Nombre de OEV identifiés sont pris en charge par an	Ministères provinciaux de l'EPSP et des Affaires sociales	
	106	Justice et droits humains	PAP p5 Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains; PQCE, p70 Réhabiliter les infrastructures judiciaires Construire de nouvelles infrastructures	PAP p5 Nombre de personnel formé, Nombre de documents acquis et distribués,	Ministères provinciaux de la Justice et des Travaux publics	
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	163	Justice et droits humains	PAP p5 Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains	PAP p5 nbre de documents acquis et distribués; nbre de revues; P6nbre de magistrats, juges, personnel judiciaire et personnel pénitentiaire formés et recyclés; Palais réhabilités; bureaux réhabilités; nbre de mobilier acquis; Nbre de jeeps et motos acquises; nbre de kit informatique; nbre de prisons construites; nbre de bureaux construits; Nombre de parquet construit	Gouvernement Provincial; Min Justice; Div Justice et TP	
	107					
	108					

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	164	Gouvernance économique	DSCRPII p37 Système d'information intégré de gestion des finances publiques (GESIFIP); Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé; Installation de la chaîne provinciale de dépenses et recettes du Sud-Kivu; Elaboration du manuel des procédures financières et comptables en matière de dépenses et de recettes; Elaboration (ou achat) du logiciel comptable; Formation des utilisateurs; Suivi et évaluation du budget; intégration du budget participatif dans les ETD	PAP p 37 Nbre de PAP sectoriels revus annuellement, Nbre de PAP sectoriels actualisés, Nbre de matériels roulants reçus et d'ordinateurs, Nbre de connexion sur internet réalisés; Nbre d'agents formés Nbre de cartographie élaboré par entité; Manuel élaboré; Logiciel acquis. Décisions disponibles et appliquées; études faites et pratiques harmonisées; Nombre de missions de contrôle	Min Finance et Min Budget
	164	Sécurité (Armée et Police)	DSCRPII p35 Améliorer le cadre institutionnel global des forces de défense et de sécurité et renforcer les capacités d'intervention de l'armée; - Mettre en place les services publics de sécurité intérieure fondés sur une nouvelle Police nationale professionnelle, proche du citoyen, redevable et transparente	PAP p4, Nbre radios acquis; Nbre de jeeps acquises; Nbr de speeds acquis; nbre de camions acquis; Hélicoptère acquis; nbre militaires formés. PAP p3 Nbre de policiers déployés; Nbre bureaux construits; Nbre de commissariats équipés; nbre policiers formés.	Min Intérieur
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	164	Justice et droits humains	DSCR P36 lutte contre le blanchiment des capitaux; PAP p6 Appui à la justice militaire (prosecution support cells); PAP p6 Appui au renforcement de la chaîne penale civile	PAP p6 Nbre d'appuis apportés	Min Justice
	165	Justice et droits humains	DSCR P36 lutte contre l'impunité et la corruption	PAP p6 Nbre d'appuis apportés	Min Justice
	165	Gouvernance administrative et locale	PAP p10 Appui à la bonne gouvernance;	PAP p10 Nbre d'appuis apportés; PAP p8 Nombre d'agents recyclés; étude disponible; Nombre de services administratifs Connectés à internet; nbre d'agents pris en charge; revue organisée	Min Intérieur

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en oeuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	166 114 Gouvernance administrative et locale	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Intérieur
	166	DSGRP II p39 la réorganisation des services et la définition du cadre organique des services et le développement d'outils de gestion axés sur les résultats; la modernisation de l'administration publique.PAP p10 Appui à la bonne gouvernance;	PAP p9; Nombre de cadres formés; PAP p10 Nbre d'appuis apportés; PAP p8 Nombre d'agents recyclés; étude disponible; Nombre de services administratifs connectés à internet; Nombre d'agents pris en charge; revue organisée; Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; Nombre de bureaux construits; Nombre de bureaux réhabilités; p8 Nombre de nouveaux véhicules disponibles de suivi-évaluation; p9 Nombre de plans directeurs de développement élaborés; p10 Nombre de bâtiments construits; p10 Nombre de maisons; p10 Nombre de bâtiments réhabilités	Gouv National, Gou Prov
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	166 115 Gouvernance politique et Démocratique	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Intérieur; Min Budget
	166	PAP P1 Renforcer les institutions politiques et démocratiques	PAP p10 Nombre de cadres formés; PAP p10 Nbre d'appuis apportés; PAP p8 Nombre d'agents recyclés; étude disponible; Nombre de services administratifs connectés à internet; Nombre d'agents pris en charge; revue organisée; Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; Nombre de bureaux construits; Nombre de bureaux réhabilités; p8 Nombre de nouveaux véhicules disponibles de suivi-évaluation; p9 Nombre de plans directeurs de développement élaborés; p10 Nombre de bâtiments construits; p10 Nombre de maisons; p10 Nombre de bâtiments réhabilités	Gouv National, Gou Prov
	167	POCE p75 Permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier le processus et de s'engager à la mettre en oeuvre de façon concertée ETDs; p75 Rendre effectif et efficient le dispositif de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD. Créer une masse critique de capacités provinciales et locales de mise en oeuvre de la décentralisation Develop	PAP p10 Nombre de cadres formés; PAP p10 Nbre d'appuis apportés; PAP p8 Nombre d'agents recyclés; étude disponible; Nombre de services administratifs connectés à internet; Nombre d'agents pris en charge; revue organisée; Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; Nombre de bureaux construits; Nombre de bureaux réhabilités; p8 Nombre de nouveaux véhicules disponibles de suivi-évaluation; p9 Nombre de plans directeurs de développement élaborés; p10 Nombre de bâtiments construits; p10 Nombre de maisons; p10 Nombre de bâtiments réhabilités	Min Intérieur; Min Budget

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	168					
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	169	Gouvernance administrative et locale	PAP p8 Renforcement des capacités des agents de l'administration locale et appui institutionnel; P9 Gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique		P9 Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; P8 Nombre de bureaux construits	Gouv National, Gou Prov
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	1610	NTIC et communication	PQCE p86 Promouvoir les NTIC et l'exercice de la liberté de la presse et d'opinion		Nombre de Bureaux équipés; Nombre de mission de vulgarisation effectuées; Nombre d'ateliers organisés; Nombre de Maisons équipées	Ministère de la Communication et des médias.
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser						
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	171					

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</p>	<p>172</p>					
<p>17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</p>	<p>173</p>					
<p>17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en régulant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés</p>	<p>174</p>					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	175					
17-6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	176					
17-7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	177					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres- pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspon- dant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17.8 Faire en sorte que la banque de techno- logies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innova- tion des pays les moins avancés soient pleine- ment opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des techno- logies clefs, en particu- lier de l'informatique et des communications	178					
17.9 Apporter, à l'éche- lon international, un soutien accru pour assurer le renforce- ment efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objec- tifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coo- pération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopé- ration triangulaire	179					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	1710					
17-11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	1711					
17-12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	1712					
17-13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	1713					
17-14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	1714					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	1715					
17-16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	1716					
17-17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	1717					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17-18				
17-19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17-19				

ANNEXE 4. MATRICE DE PRIORISATION DES CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SUD KIVU
 Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Décision 1	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Décision 2	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Décision 3	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde												
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	OUI: Population vivant moins de 1,9\$/jour	OUI: Sa prise en compte permet d'accélérer le bien/mieux-être global de la population et particulièrement l'auto-nomisation de la femme (A)	OUI car contribue aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute		OUI: permet de réduire les inégalités sociales entre les hommes et les femmes et autres groupes sociaux vulnérables (rurale, urbaine, vieux, jeunes, handicapés...)	Oui, car Elle peut permettre aux phénomènes groupes armés et violences sexuelles	Haute	Présence d'indicateur dans le domaine de la santé, Éducation, Genre et Emploi. Possibilité de mesure à un coût raisonnable	OUI (OUI: hommes et les femmes et autres groupes sociaux vulnérables (rurale, urbaine, vieux, jeunes, handicapés...))	Haute	Cible retenue
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de 009tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	OUI: Population vivant moins de 1,9\$/jour	OUI: Sa prise en compte permet d'accélérer le bien/mieux-être global de la population et particulièrement l'auto-nomisation de la femme	OUI car contribue aux dimensions sociale, économique et environnementale	Moyen		OUI: permet de réduire les inégalités sociales entre les hommes et les femmes et autres groupes sociaux vulnérables (rurale, urbaine, vieux, jeunes, handicapés...)	peut permettre aux phénomènes groupes armés et violences sexuelles	Moyen	OUI: Présence d'indicateur dans le domaine de la santé, Éducation, Genre et Emploi. Possibilité de mesure à un coût raisonnable	OUI (OUI: hommes et les femmes et autres groupes sociaux vulnérables (rurale, urbaine, vieux, jeunes, handicapés...))	Moyen	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC											
Critères de priorisation des cibles											
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des mesures de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	NON; prise en compte dans DSCRPII, PAP SUD KIVU PAP 2011-2015 et PQC 2011-2015	OUI: l'insuffisance et l'inefficacité de mesures de protection sociale dans la dimension sociale expliquent le maintien de la population dans une situation d'extrême pauvreté	OUI: Sa prise en compte permet d'accélérer la mise en œuvre d'autres cibles transformatives	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	la poursuite de cette cible permet aux organes planificateurs de province mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation en ce qui concerne l'atteinte des cibles fixées.	Haute	Haute	Présence de quelques indicateurs dans le domaine de la santé et éducation mais réalisable à un coût raisonnable	Oui : permet de constater la présence et sa mise en œuvre dans toutes les dimensions des ODD	Haute	Cible retenue
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	NON; prise en compte dans DSCRPII, PAP SUD KIVU PAP 2011-2015	OUI: particulièrement les femmes dans les milieux ruraux qui ne bénéficient pas des attitudes favorables pour la scolarisation et ne sont associées à la gestion des revenus des ménages. D'autres groupes vulnérables comme les handicapés parmi les plus pauvres et faute d'une législation appropriée.	Oui car permet à la province de mettre en œuvre une justice distributive pour toutes les catégories sociales relativement aux dimensions des ODD	OUI étant donné que les trois dimensions sont explicitement libellées dans la formulation de la cible.	les concessions minières et agricoles s'accaparent des surfaces à fortes rentabilités économiques au détriment des populations dans le milieu rural et la rend encore plus vulnérables sur le plan social. L'atteinte de cette cible permet de d'atténuer cet effet	Haute	Haute	Quelques indicateurs approximatifs sont repris dans le domaine de l'éducation et du Genre. (PAP 2011-2015 et DSCRPII) Nécessité des formuliers dans tous les domaines. Le suivi de cette cible peut nécessiter un coût élevé mais indispensable	Oui au niveau de différents catégories de vulnérabilité et dans chaque domaine.	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles		Filtre 2			Filtre 3						
		Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	NON: cible évoquée partiellement dans le domaine de santé et éducation: PAP Santé 2015 et DSCR	OUI, pas de stratégie provinciale de mise en œuvre d'atténuation d'impact des phénomènes évoqués dans la cible.	OUI car la survenue de ces phénomènes aggrave la vulnérabilité des classes pauvres de la société dans les trois dimensions des ODD. l'atteinte de cette cible permet de renforcer la résilience sociale, économique et environnemental des personnes concernées.	OUI car les phénomènes repris dans cette cible sont d'ordre économique, social et environnemental.	OUI, dans une certaine mesure, car tous ces phénomènes ne surviennent pas simultanément et l'on peut survivre à l'un ou l'autre de ces phénomènes.	Eboulement, naufrage et une économie extravertie sont des priorités de la province dont l'atteinte de cette cible peut atténuer.	Moyen	Presence d'indicateurs dans le domaine de la santé, Education, Possibilité de mesure a un coût élevé.	OUI au niveau de différents catégories de vulnérabilité et dans chaque domaine en fonction de chaque phénomène.	En attente	
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable											
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Non, car prise en compte par le DSCRPSUD KIVU 2015 dans le domaine de l'éducation	OUI, pas de mécanismes d'accompagnement de la stratégie provinciale de production agricole assurant la sécurité alimentaire et le faible revenu des ménages ne permettant pas de couvrir les besoins nutritionnels	OUI car une population bien nourrie constitue un moteur de productivité agricole source importante de revenus des ménages.	Non, ne concerne que la dimension sociale et dans une moindre mesure la dimension économique	Non, la satisfaction de la seule dimension sociale ne constitue pas l'unique opportunité pour éradiquer la pauvreté	La Province du sud kivu est l'une des provinces du pays avec un taux élevé de mal nutrition des enfants de moins de 5 ans	moyen	Pas d'indicateurs	OUI, peut être mesuré de manière désagrégée dans les domaines de la dimension sociale	Cible non retenue	

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants et moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Non, car prise en compte par le DSCRPSUD KIVU 2011-2015 dans le domaine de l'éducation	OUI, pas des mécanismes d'accompagnement de la stratégie provinciale agricole assurant la sécurité alimentaire et le faible revenu des ménages ne permettant pas de couvrir les besoins nutritionnels	OUI car une population bien nourrie constitue un moteur de productivité agricole importante de revenus des ménages.	Non, ne concerne que la dimension sociale et dans une moindre mesure la dimension économique	Moyen	Non, la satisfaction de la seule dimension sociale ne constitue pas l'unique opportunité pour éradiquer la pauvreté	La Province du sud Kivu est l'une des Provinces du pays avec un taux élevé de mal nutrition des enfants de moins de 5 ans	Pas d'indicateurs	Oui, peut être mesuré de manière désagrégée dans les domaines de la dimension sociale	moyen	Cible non retenue
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Non, car prise en compte par le DSCRPSUD KIVU 2011-2015, PQC 2011-2015 et le PAP SUD KIVU dans le domaine l'emploi et du genre	OUI, pas des mécanismes d'accompagnement de la stratégie provinciale agricole assurant la sécurité alimentaire et le faible revenu des ménages ne permettant pas de couvrir les besoins nutritionnels.	OUI car ce la permet de booster l'économie rurale et de réduire l'extraversion de l'économie de la Province	Non, ne concerne que la dimension sociale et dans une moindre mesure la dimension économique	Moyen	Oui, dans la mesure où l'économie rurale est améliorée et l'aspect genre prise en compte.	L'approche genre et les facilités aux marchés financiers de même que les possibilités des valeurs ajoutées des produits agropastoraux sont des priorités de la province pouvant être résolues si cette cible venait à être atteinte	un seul indicateur dans le domaine de l'emploi.	Oui, peut être mesuré de manière désagrégée dans les domaines de la dimension sociale	moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles

	Filter 1	Filter 2	Filter 3		
<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des aménagements, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p>	<p>Non, prise en compte dans le PAP Sud KIVU 2011-2015, DSRP SUD KIVU respectivement dans genre et emploi</p>	<p>Oui, système inapproprié et en théorie ne définissant pas des pratiques résilientes quant à ce.</p>	<p>Oui, par- cequ'elle contribue à la croissance agricole à la préservation des écosystèmes et au renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique.</p>	<p>OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale</p>	<p>Haute</p>
			<p>oui, dans la mesure ou l'économie de la province est boostée et les dimensions sociale et environnementales sont pris en compte dans la logique genre.</p>	<p>cette cible contribue à l'amélioration de la gestion du littoral du lac kivu et autres cours d'eau de la province mais aussi la destruction de la faune et de la flore respectivement par le braconnage et la production artisanale de la braise</p>	<p>haute</p>
			<p>Oui, 2 indicateurs dans le domaine genre non exhaustif par rapport au contenu de la cible</p>	<p>Oui, peut être mesuré de manière désagrégée dans les domaines intéressants de 3 dimensions ODD</p>	<p>Haute</p>
					<p>cible retenue</p>

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC												
Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
2-5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apprivoisées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU (domaine emploi)	Pas prise en compte dans les OMD	Cibles non Transformatrice car intéressant un seul secteur du domaine social.	Non, ne concerne que la dimension sociale	Moyen	non, indirectement	Nécessité de renforcer la protection des aires protégées. Redynamiser les instituts des recherches scientifiques existant en province (CRSN LWIRO et INERA MULUNG)	moyen	Pas d'indicateurs	Oui, mais a un coup élevé	faible	En attente
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges												
3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Prise en compte dans le POC SUDKIVU, PPDS SUDKIVU 2016- 2020.	OUI, le taux de mortalité maternelle reste encore élevé par rapport à la cible	Non carne concerne seulement un seul domaine de la dimension sociale	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Moyen	OUI car la réduction de la mortalité maternelle est un facteur de croissance économique au niveau de productivité des femmes dans la politique Genre	Nécessité de d'intégrer la notion de Budgétisation sensible au genre les budgets sectoriels qui permet la mises en place d'un système sanitaire fiable, moderne et de coût abordable reste de la province.	Haute	Existe dans le PPDS 2016-2020	Non, concerne seulement la santé maternelle	Moyen	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC												
Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Prise en compte dans le POC/SUD/KIVU, le DSCR et le PPDS 2016-2020.	OUI, le taux de mortalité infantile reste encore élevée par rapport à la cible	Non carne concerne seulement un seul domaine de la dimension sociale	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Moyen	OUI car la réduction de la mortalité infantile est un facteur économique dans l'optique du poids démographique et Genre.	Nécessité de d'intégrer la notion de Budgetisation sensible au genre les budgets sectoriels qui permet la mise en place d'un système sanitaire fiable, moderne et de coût abordable reste de la province.	Haute	Existe dans le PPDS 2016-2020	Non, concerne seulement la santé des enfants.	Moyen	Cible retenue
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Prise en compte dans le POC, PAP Santé et DSCR	OUI, le VIH/SIDA et le Paludisme restent des pathologies à forte morbidité et mortalité tandis que les maladies tropicales négligées bénéficient à peine d'un espace dans la politique sanitaire de la province et responsables d'une forte morbidité.k,,	Non carne concerne seulement un seul domaine de la dimension sociale	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Moyen	OUI car permet de réduire la stigmatisation des personnes atteintes ce qui est une forme de discrimination donc une exclusion sociale	le renforcement des appuis financiers pour l'érication de certaines des maladies a des effets sur la réduction de la pauvreté.	Haute	OUI, dans le DSCR, PAP Santé et PPDS	oui sur plusieurs maladies.	Haute	Cible retenue
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non carne concerne seulement un seul domaine de la dimension sociale	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Faible	Oui, pour l'exclusion sociale des enfants nés avant termes	OUI, L'équipement des structures sanitaires de la province pour la survie des prématurés est une de la province	Moyen	Non	Non, concerne seulement la santé des enfants.	Faible	En attente

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC													
Critères de priorisation des cibles													
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3						
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non prise en compte dans le seul domaine de la dimension sociale	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Faible		OUI, pour l'éradication car importante de la population active a contribué au développement socio-économique de la province.	le renforcement des mesures de mise en œuvre des édits réglementant l'importation et la commercialisation des substances psycho-actives est une priorité de la province	Haute	Il n'y a pas d'indicateurs	OUI sur plusieurs catégories socio-professionnelles.	Moyen	En attente
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non, l'appartenance de cette cible n'est clairement définie dans la dimension sociale	Non, l'appartenance de cette cible n'est clairement définie dans la dimension sociale	Faible		Non, l'effet de cette cible par rapport à la pauvreté est faible bien que les accidents de circulation soient documentés mais pas à des niveaux significatifs	l'aménagement des infrastructures de transport et le renforcement de la réglementation en la matière sont une priorité de la province	Faible	Aucun indicateur n'existe par rapport à cette cible	OUI, au niveau de plusieurs domaines sociaux et environnemental	Faible	En attente
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Prise en compte par le PQC, le PAP Santé	Non prise en compte dans les OMD	Non, concerne le seul domaine de la dimension sociale	Non, concerne la dimension sociale uniquement	Faible		OUI, étant donné la cible intéresse la planification familiale qui influe sur la pauvreté et la santé de la femme	la mise en place des mécanismes de mise en œuvre des programmes sur la santé reproductive est une priorité de la province	Moyen	Il n'y a pas d'indicateurs se rapportant sur cette cible	OUI, des hommes et des femmes et des adolescents.	Moyen	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
	Prise en compte par le DSCRIP -Sud Kivu	Non prise en compte dans les OMD	Non, parce que ses effets transformationnels ne sont directs en dépit de la nécessité qu'elle incarne.	Non ,concrene les dimensions sociales et économique.	Moyen	Cette cible contribue indirectement à l'éradication de la pauvreté par la variante santé	Strategie à renforcer pour le développement de la santé.	le domaine de santé définit quelques indicateurs à révisiter	OUI, concerne plusieurs aspects de la santé .	Faible	En attente
3-8 Faire en sorte que chaque bénéficiaire d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et d'innant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Prise en compte par le DSCRIP -Sud Kivu	Non prise en compte dans les OMD	Non, parce que ses effets transformationnels ne sont directs en dépit de la nécessité qu'elle incarne.	Non ,concrene les dimensions sociales et économique.	Moyen	Cette cible contribue indirectement à l'éradication de la pauvreté par la variante santé	Strategie à renforcer pour le développement de la santé.	le domaine de santé définit quelques indicateurs à révisiter	OUI, concerne plusieurs aspects de la santé .	Faible	En attente
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non , effet transformationnels non évidents	Concerne deux dimensions	Faible	L'effet sur l'éradication de la pauvreté non évident mais peut contribuer à l'inclusion sociale	la lutte contre la pollution de l'environnement doit être une priorité de la province	pas d'indicateurs	Peut être désagrégée dans les dimensions sociale et environnementale	Faible	En attente
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie											

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC												
Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
4-1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU, le PAP et PQC	OUI, la stratégie visant la promotion de la scolarité des filles par rapport aux garçons n'a pas aboutit	Oui, car l'atteinte de cette cible permet de transformer toute la dynamique sociale, économique et environnementale si prise dans l'optique genre	OUI, car c'est une cible transverse par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute		OUI, si la politique genre est mûrie en œuvre	la notion de l'éducation pour tous ne discriminant pas les filles est une nécessité pour la province	Des indicateurs mal formulés existent dans le PAP Sud-Kivu	OUI et à coût raisonnable	Haute	Cible retenue
4-2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU, le PAP et PQC	OUI, cette cible n'a pas été atteinte	Non les induits de cette cible sont lointins par rapport au changement social global	Concerne la dimension sociale	Moyen		Pas directement bien que cet échelon de l'éducation soit indispensable pour le développement précoce des aptitudes scolaires	la promotion de l'enseignement pré-primaire doit être effectif dans la province surtout à l'intérieur de la province	Des indicateurs mal formulés existent dans le PAP Sud-Kivu (domaine genre)	OUI et à coût raisonnable	Moyen	Cible non retenue
4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU, le PAP et PQC	Non prise en compte dans les OMD	Non en dépit des potentiels transformatifs qu'elle présente	Prend en compte les aspects social et économique	Moyen		OUI dans la mesure où l'aspect genre est considéré au niveau élevé de la responsabilité sociale à même d'autonomiser les concernés homme ou femmes	Moyen	pas d'indicateurs appropriés	OUI et à coût raisonnable	Moyen	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			
	Prise en compte dans le SUD KIVU, le PAP et PQC	Non prise en compte dans les OMD	OUI, permet à la province de disposer d'une main qualifiée dans tous les domaines	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI dans la mesure où l'aspect genre est considéré au niveau élevé de la responsabilité sociale à même d'autonomiser les concernés homme ou femmes	Faire en sorte que la province met en place dans tous les territoires et villes des institutions disposant des nouvelles technologies susceptibles de développer les compétences requises dans cette cible	Haute	oui, il existe des indicateurs très précis (PAP SUD KIVU, PQC) dans le domaine du Genre et de l'Emploi	Haute
4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Prise en compte dans le SUD KIVU, le PAP et PQC	Non prise en compte dans les OMD	OUI, permet à la province de disposer d'une main qualifiée dans tous les domaines	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI dans la mesure où l'aspect genre est considéré au niveau élevé de la responsabilité sociale à même d'autonomiser les concernés homme ou femmes	Faire en sorte que la province met en place dans tous les territoires et villes des institutions disposant des nouvelles technologies susceptibles de développer les compétences requises dans cette cible	Haute	oui, il existe des indicateurs très précis (PAP SUD KIVU, PQC) dans le domaine du Genre et de l'Emploi	Cible retenue
4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Prise en compte dans le SUD KIVU, le PAP et PQC	OUI, les inégalités entre les sexes dans les domaines de l'éducation et de l'emploi ne persistent pas dans la province et la stratégie pour l'inclusion des autres groupes vulnérables	OUI, car la réduction de ces inégalités a un effet direct sur d'autres dimensions du développement durable	Ne concerne que la dimension sociale	Haute	OUI, car la cible vise l'atteinte des objectifs relatifs au genre à la résilience et l'inclusion des groupes vulnérables de la société	La scolarité des filles dans les lieux reculés et la résilience des handicapés, des autochtones et des enfants de la rue sont une priorité de la province	Haute	OUI, à toutes ces catégories sociales de vulnérabilité et dans l'aspect genre.	Cible retenue
4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Prise en compte dans le DSCR POC 2011-2015 (Eucation et Genre)	Non prise en compte dans les OMD	Non dans la mesure où ne concerne qu'un aspect de l'éducation	Ne concerne que la dimension sociale	Faible	Pas directement bien que cet échelon de l'éducation soit indispensable pour renforcer la résilience due à l'analphabétisme.	La multiplication des centres d'alphabetisation dans tous les territoires de la province surtout pour les femmes est indispensable pour la province	Faible	Un seul indicateur relatif à la sensibilisation à cet effet est identifié dans le domaine du Genre	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Prise en compte dans le DSCRP Sud-Kivu, PQC 2011-2015 et le DSCRP II (Education et Genre)	Non prise en compte dans les OMD	OUI, car cette cible traduit la préparation des ressources humaines dotées des compétences à oeuvrer dans les trois dimensions des ODD	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI, étant donné qu'un accent particulier est mis sur l'acquisition des connaissances portant sur le développement durable sans exclusive du sexe.	la stratégie visant le renforcement de la culture de la paix et de la non violence et du sentiment patriotique nationaliste reste un défi majeur de la province dans le domaine de l'éducation	Haute	Quelques indicateurs à redéfinir dans les domaines de l'éducation et du Genre existent	OUI, selon le sexe et les thématiques abordés dans la cible	Moyen	Cible retenue
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles												
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Prise en compte dans le DSCRP Sud-Kivu, I (Education)	OUI, car c'est une cible persistante après l'évaluation des OMD	OUI parce qu'elle assure un équilibre de toutes les forces sociales et les dispose à oeuvrer pour un développement durable dans toutes les dimensions de ODD	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI, vu que les catégories socio-professionnelles traditionnelles ont la possibilité d'accéder à des opportunités leur permettant de participer aux programmes de développement durables dans toutes les dimensions des ODD	Des stratégies de sensibilisation sur la discrimination positive des filles/femmes en ce qui concerne l'éducation et l'emploi devraient être conçues dans la province.	Haute	Aucun indicateur relatif à la cible n'est documenté	OUI, par rapport au sexe et à toutes les formes de discrimination repertoriée.	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC										
Critères de priorisation des cibles										
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Prise en compte dans le PAP SANTE et le PPSD 2016-2020	Non prise en compte dans les OMD	Non, effets transformationnels non évidents	Une seule dimension est concernée ici	Moyen	Pas directement pour l'éradication de la pauvreté car il s'agit d'une frange marginale d'une catégorie sociale mais cette cible contribue significativement à la lutte contre l'exclusion sociale	La prolifération des maisons détenues par des gens qui tendent à mettre en place du poxénisme dans la province devrait interpellé les autorités provinciales	Des indicateurs se rapportant à des stratégies de prise en des cas de violences sexuelles sont fonction de différents milieux	Moyen	Cible retenue
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non transformationnelle du fait que seul le domaine de la santé est concernée	Une seule dimension est concernée ici	Moyen	Cette cible contribue l'éradication de la pauvreté car elle vise la protection précoce des filles contre les mariages précoces en leur ouvrant la voie vers les études gage de leur futur autonomisation	Le problème des mariages précoces dans les territoires de la province se pose à une large échelle. Des stratégies de sensibilisation sur ce phénomène mérite l'attention de la province	Pas d'indicateurs documentés	Faible	Cible non retenue
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non, parce que ses effets transformationnels ne sont directs en dépit de la nécessité qu'elle incarne.	Une seule dimension est concernée ici	Faible	OUI, vu que les catégories socio-professionnelles concernées sont parmi celles qui classiquement discriminées et de ce fait ont la possibilité d'être comptées parmi les professions protégées par les textes réglementaires	La corporation syndicale de la province devrait s'intéresser à cette classe sociale en l'organisation en structure de revedication des droits reconus à toutes les catégories socio professionnelles du pays.	Pas d'indicateurs documentés	Faible	Cible non retenue
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	prise en compte dans le POCE, le PAP SUD KIVU, et DSRP SUD KIVU	OUI, le 30% des femmes n'a pas respecté au niveau provincial.	OUI, l'atteinte de cette cible permet l'autonomisation de la Femme par son intégration dans tous les domaines de la vie sociale.	Une seule dimension est concernée ici	Haute	OUI, par ce que les femmes est la frange la plus pauvre et permet de réduire à cet effet leur marginalisation compte le facteur genre.	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour la participation effective des femmes à la gestion du pouvoir, et à la suppression des violences du sommet de la province à la base.	oui, la proportion des femmes à travers toutes les instances de Gestion et décision en Province du Sud Kivu	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC												
Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	prise en compte dans le DSRP, et le PQCE SUD KIVU .	Non prise en compte dans les OMD	Non car concerne seulement un seul domaine de la dimension sociale	Non , concrene la dimension sociale uniquement	Faille	OUI, étant donné que la cible intéresse la planification familiale qui influe sur la pauvreté des ménages et la santé de la femme	la mise en place des mécanismes de mise en œuvre des programmes sur la santé reproductive est une priorité de la province	Haute	NON	OUI	Moyen	En attente
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau												
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	prise en compte dans le PQCE.	OUI, Seul 35% de la Population du Sud kivu a accès à l'eau potable	OUI, l'accès à l'eau potable est un déterminant essentiel de la santé de la population .	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI, une bonne santé predispose la population à une résilience contre la pauvreté .	Rédynamiser le service national de l'hydrologie rural et appuyer la Régideso en milieux urbains.	Haute	OUI, LE Taux de la population ayant accès à l'eau potable cfr PPDS SUD KIVU, PAP SUD KIVU, ...	OUI, selon le milieu et la catégorie des bénéficiaires .	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2			Filtre 3		Cible retenue
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Prise en compte, dans le PQCE SUD KIVU.	OUI, l'environnement reste insalubre dans son ensemble; et les maladies dues à l'insalubrité sont fréquentes.	OUI, l'atteinte de cette cible renforce la résilience aux maladies, à la pollution et au dommage à l'environnement et constitue une source d'accroissement de revenu.	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI, un environnement salubre et protégé contribue à la réduction de la pauvreté par le renforcement de la résilience dans tous les domaines et.	mettre en place des stratégies de sensibilisation et des renforcements des capacités de la femme qui ets la grande utilisatrice de l'environnement.	Haute	OUI, selon le milieu et la catégorie des Bénéficiaires.	Cible retenue
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immission de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	OUI, aucun document de planification de la province n'en parle	Non prise en compte dans les OMD	OUI, l'atteinte de cette cible renforce la résilience aux maladies, à la pollution et au dommage à l'environnement et constitue une source d'accroissement de revenu.	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Haute	OUI, un environnement salubre et protégé contribue à la réduction de la pauvreté par le renforcement de la résilience dans tous les domaines et.	Initier un edit provinciale portant gestion des eaux usées et déchets bio et non bio-degradable dans les grandes agglomérations, portant mesure d'interdiction aux industries locales de contaminer le sol et l'eau par des substances toxiques et prévoir un nettoyage périodique du littoral du lac Kivu devenue une poubelle publique pour toute la ville de Bukavu et une fosse septiques de toutes les toilettes des maisons construits le long du due litorale, et meme des autres communes surplombant la commune d'Ibanda.	Haute	OUI, peut être mesurer au niveau de chaque catégorie de pollution de l'environnement.	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU.	Non prise en compte dans les OMD	Non, certes primordial mais ne contribue pas directement au Charge-ment social.	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	OUI, son atteinte influe sur la résilience des maladies d'origine hydrique qui touche avec acuité la classe pauvre de la société.	Actualiser la cartographie d'aduction en eau potable de la province et renforcer les mesures d'assainissement de l'eau.	Haute	Pas d'indicateur documenté dans les outils de planification de la province.	OUI peut-être désagrégée auprès des bénéficiaires en fonction de différents secteurs/ domaines.	Faible	En attente
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	Prise en compte dans le DSRP SUD KIVU.	Non prise en compte dans les OMD	Non, certes primordial mais ne contribue pas directement au Charge-ment social.	Non, seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	OUI, son atteinte influe sur la résilience des maladies d'origine hydrique qui touche avec acuité la classe pauvre de la société.	Actualiser la cartographie d'aduction en eau potable de la province et renforcer les mesures d'assainissement de l'eau.	Haute	Pas d'indicateur documenté dans les outils de planification de la province.	OUI peut-être désagrégée auprès des bénéficiaires en fonction de différents secteurs/ domaines.	Faible	En attente
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	Non prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	Non, parce que ses effets transfrontaliers ne sont pas pris en compte dans le déficit de la nécessité qu'elle incarne.	OUI, car c'est une cible transversale par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale	Faible	OUI, bien que son atteinte relève de prérogatives provinciales et nationales	Il s'agit plus d'une politique sectorielle à mettre en place	Faible	Non, aucun indicateur relatif	OUI, car une gestion intégrée implique plusieurs niveaux de responsabilité	Faible	Cible non retenue
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Non, prise en compte dans les documents de planification de la province	Non prise en compte dans les OMD	OUI parce que son atteinte est parmi les plus importantes pour un équilibre entre les potentiels sociaux et économiques	OUI, parce que la dimension environnementale est le socle du développement sociale et économique	Moyen	Non, pas d'effets directs sur la pauvreté et ou l'inclusion sociale.	OUI, la gestion rationnelle de l'environnement constitue une des priorités provinciales.	Moyenne	Non, aucun indicateur proposé n'est par la province quant à ce .	OUI car cette cible concerne plusieurs variables de l'environnement	Moyen	En attente
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable												

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles										
	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			
		non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pg1	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	oui, une fois on a un accès facile à l'énergie, ceci aura un impact positif sur la vie socio-économique	oui, cette cible répond à plusieurs dimensions	Haute	oui, l'accès à l'énergie élargie l'échelle de choix via l'accès facile à l'emploi et aux services sociaux de base.	la population en soit n'est pas déservie en électricité au niveau rural, c'est pourquoi nous proposons l'énergie renouvelable dans ce milieu.	oui, cette cible est susceptible d'être mesurée, pour autant qu'il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes atteinte.	Haute
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pg7	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	non, car elle ne tient pas directement compte des besoins des communautés à la base.	oui, cette cible influe sur la dimension socio-environnementale	Haute	non, pas nécessairement.	oui, le nombre de centrale installés	oui, cette cible est susceptible d'être mesurée, pour autant qu'il y a possibilité de calculer selon le milieu, la catégorie des personnes atteinte.	Moyen	Cible non retenue
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pg1	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	non, c'est vrai qu'elle est indispensable mais ne répond pas directement à l'amélioration des vies des communautés à la base.	oui, elle a un apport significatif dans le domaine environnemental,	Haute	non, l'efficacité énergétique ne permet qu'un bon usage d'énergie	oui : 1 Nombre d'Etude réalisée 2 Nombre de groupe de réhabilitation			Cible non retenue
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.										
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.										

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
	non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pgg	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	oui, cette cible touche directement le niveau de vie de la communauté sur le plan de la santé, l'éducation et l'emploi.	oui, cette cible contribue à la dimension sociale et économique	oui, la création d'emploi et la formalisation constituent des paramètres primordiaux dans la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.	oui, le développement d'une industrie minière compétitive pour un développement durable.	Haute	oui, le Nbre de km réhabilités et entretenus 2 Nombre de CAPSA mises en place 3 Nbre d'outils distribués 4 Nbre d'ha drainés et/ou irrigués 5 Nbre de paysans encadrés 6 Nbre d'agents formés et recyclés	non, toutefois les possibilités de la mise en œuvre existent.	Moyen	Cible retenue
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre				Haute							
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	non, cette cible a été prise en compte dans le PQCE Pg78	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	non, cette cible n'a pratiquement pas d'impact direct sur le niveau de vie des communautés à la base.	Moyen	oui, la cible en question s'inscrit dans plusieurs dimensions dont: economi, social, etc	oui, la province s'appuie sur l'agriculture, l'énergie et les mines.	Haute		non, toutefois les possibilités de la mise en œuvre existent.	Moyen	En attente

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			
	non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pg9	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	non, cette cible n'a pratiquement pas d'impact direct sur le niveau de vie des communautés à la base	oui, la cible contribue à la dimension socio économique et environnementale.	non, cette cible ne contribue pas forcément à la réduction de la pauvreté.	Moyen	Faible	non, toutefois les possibilités de la mise en œuvre existent.	Faible	Cible non retenue
8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	non, cette cible est prise en compte dans le PAP Pg9	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	non, cette cible n'a pratiquement pas d'impact direct sur le niveau de vie des communautés à la base	oui, la cible contribue à la dimension socio économique et environnementale.	non, cette cible ne contribue pas forcément à la réduction de la pauvreté.	Moyen	Faible	non, toutefois les possibilités de la mise en œuvre existent.	Faible	Cible non retenue
8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	non, cette cible est prise en compte dans le PQCE Pg80	non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD	Oui, l'accès facile à un emploi productif permet à la catégorie des personnes vulnérable de trouver des moyens et assouvir ainsi leurs besoins tant sur le plan de la santé, l'éducation, et économique	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	oui, cette cible favorise l'inclusion sociale des personnes aux capacités limitées et améliorer ainsi le bien être des communautés en réduisant la pauvreté.	Haute	Haute	oui, il ya possibilité de faire une vérification sur base de sexe.	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
	non, cette cible n'a été prise en compte dans le PQCE Pg83	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	la réduction sensible de la proportion des jeunes non scolarisés sans emploi ni formation favorisera l'accès à l'éducation mais aussi à l'auto-nomisation des femmes et autres groupes sociaux.	oui, cette contribuera significativement à la dimension socioéconomique, éducationnel et professionnel.	oui, une fois les communautés sont formées et accèdent facilement à l'emploi, la pauvreté sera réduite et l'inclusion sociale garantie.	oui, appuyer techniquement et multiplier les centres de formation professionnelle. Améliorer le système éducatif et équiper les institutions éducatives.	non, toutefois les indicateurs proposés peuvent être calculés ou adaptés.	oui, il ya des indicateurs pouvant être mesurés par catégories des personnes et par sexe.	Moyen
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	non, cette cible n'a été prise en compte dans le PQCE Pg83	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	la réduction sensible de la proportion des jeunes non scolarisés sans emploi ni formation favorisera l'accès à l'éducation mais aussi à l'auto-nomisation des femmes et autres groupes sociaux.	oui, cette contribuera significativement à la dimension socioéconomique, éducationnel et professionnel.	oui, une fois les communautés sont formées et accèdent facilement à l'emploi, la pauvreté sera réduite et l'inclusion sociale garantie.	non, toutefois les indicateurs proposés peuvent être calculés ou adaptés.	oui, il ya des indicateurs pouvant être mesurés par catégories des personnes et par sexe.	Moyen	Cible retenue
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	non, cette cible n'a été prise en compte dans le PQCE Pg76	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, les effets de cette cible ne cadrent pas avec l'Amélioration et l'accès aux services sociaux de base.	non, la cible tient seulement compte de la dimension sociale.	non, cette cible ne contribue pas directement à la réduction de la pauvreté.	oui, les indicateurs proposés peuvent être mesurés	oui, sur base des résultats des enquêtes déjà réalisées.	Haute	En attente
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	non, cette cible est prise en compte dans PAP Pg1	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, les effets de cette cible ne cadrent pas avec l'Amélioration et l'accès aux services sociaux de base.	non, la cible tient seulement compte de la dimension sociale.	non, la cible ne concerne pas directement des aspects liés à l'éducation de la pauvreté.	oui, appuyer les strictures de défense des droits des travailleurs.	non, il ya pas de possibilité à pouvoir mesuré de manière désagrégée	Faible	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC												
Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
8-9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	non, cette cible a été prise en compte dans PAP Pgi	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, la cible est en rapport avec la dimension économique et sociale.	Moyen	oui, cette cible favorise l'entrepreneuriat local.	oui, la promotion du tourisme et la création d'autres sites touristiques attractifs.	oui, les institutions publiques peuvent élaborer les indicateurs	oui, les indicateurs de la cible peuvent être mesurés par territoire.	Haute	Haute	Cible retenue	
8-10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser l'accès de tous bancaires et financiers et aux services d'assurance												
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation												
9-1 Mettre en place une infrastructure de qualité, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le Pap Page 9	Non, cette cible a été prise en compte dans les OMD	Oui, la cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, les effets des infrastructures se repercutent dans le secteur économique et social	Electrifier les milieux ruraux et urbains, construction des infrastructures agro pastorales, adopter un système des chambres froides	Oui, existence des indicateurs	Oui, sur base des indicateurs on peut mesurer par territoire	Haute	Haute	Cible retenue	

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
	<p>9-2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p>	<p>Non, la cible est reprise dans le PQCE 2011-2015, Page 8</p>	<p>Oui, malgré l'existence DSRP1 (2004-2009), DSRP2 (2010-2015) et PQCE. L'industrialisation ne se fait pas sentir dans la province moins encore les petites et moyennes entreprises.</p>	<p>Oui, l'industrie créée de l'emploi pour toute les catégories des populations y compris les plus vulnérables</p>	<p>Oui, les dimensions économiques, commerciales et sociales en dépendent.</p>	<p>Oui, cette cible est à la base de créations des emplois et prends en compte l'exclusion et les inégalités sociales.</p>	<p>Accompagner les secteurs privés dans la construction des unités de production et des transformations dans les territoires de la province.</p>	<p>Haute</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, la cible peut être mesurer sur deux aspects, la constructions des industries et des unités de productions et de transformations ainsi que la distributions des emplois.</p>	<p>Haute</p>
<p>9-3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.</p>	<p>Oui, cible prise en compte par le PAP, page1</p>	<p>Non, nombreuses IMF créées en province ainsi que quelques PME: Minoka, Mineral Hongo, Rafiki, ...</p>	<p>Oui, cette cible se rapporte à la création des emplois et accélération des secteurs de l'éducation, santé et agriculture</p>	<p>Oui, la cible réduit les inégalités sociales permet l'inclusion sociale homme-femme.</p>	<p>Oui, la cible réduit la pauvreté attrains des emplois, ainsi que l'accroissement de la population aux groupes vulnérables et économiquement de la province</p>	<p>Que le gouvernement encourage les IMFs en renforçant ces capitaux pour éviter les chocs économiques a pauvrissant la population</p>	<p>Haute</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, la cible peut être mesurer par l'indicateur proposé.</p>	<p>Haute</p>	<p>Retenue</p>

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2			Filtre 3		Cible retenue			
	Non, cible prise en compte par le PAP-DCRP, page1 Pilier 2	Oui, la modernisation des industries et de la technologie moderne ne se manifeste pas en province.	Oui, d'autant plus que l'industrie peut accélérer et transformer d'autres secteurs	Oui, la cible a plusieurs dimensions économique-sociales et environnementales	Haute	Oui, la cible contribue à l'éradication de la pauvreté et réduit les exclusions sociales	la reconstruction et réhabilitation des PME iadis existantes.	Haute	oui, l'indicateur est proposé dans RIA2		oui, il y a des possibilités de désagréger	Haute	
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.													
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Oui, cible non prise en compte	Oui, cette cible ne pas prise en compte par les OMDs	Oui, le produit issu de la recherche scientifique est utile dans plus des secteurs.	Oui, la cible contribue à plusieurs dimensions pour autant que le produit est utile dans plus des secteurs productifs.	Haute	Oui, mais ses effets sont en long terme.			Non, aucun inducteur proposé dans le DCRP-PAP	Non, aucun inducteur prévu dans le PAP	Haute	Faible	Cible retenue
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein													

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC													
Critères de priorisation des cibles													
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3							
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.													
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Non, la cible est prise en compte par le PAP Pgt	Oui, la cible est prise en compte cependant malgré la prise en considération de l'autonomisation de la femme, il n'y a pas des avancées significatives dans le domaine	Oui, étant donné que l'autonomisation de toutes les personnes est liée à l'éradication de l'extrême pauvreté	Oui, la cible contribue à plusieurs dimensions sociales et économiques	Haute		Oui, Plus on réduit la pauvreté, plus on réduit l'exclusion sociale	Appuyer la dynamique communautaire et les initiatives économiques privées	Haute	Oui, l'indicateur est proposé dans le PAP Pgt Octroi des micro-crédits aux femmes pour développer les AGR	Non, mais il ya des possibilités de définir des indicateurs désagressés de suite	Haute	Cible retenue
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.													

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

		Critères de priorisation des cibles											
		Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
		non, cette cible a été prise en charge dans le PAP Pgr1	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, l'égalité salariale, plus particulièrement dans la province du sud-kivu, va améliorer l'accès à la santé, l'éducation ainsi que le bien-être des communautés de base	OUI, la cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute		oui, la protection sociale est un outil efficace de reilence de personnes vulnérables		non, mais il peut y avoir des possibilités d'adaptation ou d'élaborer des proximité	non, mais des possibilités d'elaboration existent	Moyen	Cible retenue
10.4	Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.												
10.5	Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.												
10.6	Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.												
10.7	Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.												

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Critères de priorisation des cibles											
	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3				
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables												
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAP pg 2	Non, cette cible est prise en charge dans les OMD	Oui, elle permet à la population de base d'acquiescer un logement favorable mais aussi un milieu assaini.	OUI, la cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, elle permet à la personne vulnérable d'accéder à un échelonié d'élargissement des services sociaux de base	Construire des maisons sociales à moindre prix en faveur des groupes vulnérables	Haute	Oui, l'indicateur est pris en compte dans les OMD et dans le PAP pg2	Oui, a part l'indicateur global	Haute	Cible retenue
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des handicapés et des personnes âgées.	Non, cette cible est prise en compte le PAP pg1	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet aux communautés d'accéder au moyen de transport, donne la place à tout un chacun avec les groupes vulnérables, l'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, cette cible a été prise en compte par le PAP pg1/DSCR P les effets du système de transport se repercutent dans d'autres dimensions sociales envo de la réduction de la pauvreté	Docter la Province d'un système de transport en commun	Haute	Oui, l'indicateur proposé peu être mesuré de manière désagrégé		Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2			Filtre 3			
		Non, la cible a été prise en compte par le PAP-DSCR2	Non, cette cible n'a pas été prise en compte par les OMD; Cependant prise en compte dans le PAP1	Oui, la cible améliore le cadre de vie des groupes sociaux	Oui, généralement la cible contribue à la dimension sociale et économique		Oui, cette cible permet à la réduction de la pauvreté car elle permet l'accès au service sociaux de base	Le désangoragement de la ville	Oui, l'indicateur est pris en compte dans le PAP pg 1	Oui, a partir de l'indicateur global	Haute
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Non, la cible est prise en compte par le PAP-DSCR2	Non, cette cible n'a pas été prise en compte dans le DSCR1	Non, la cible ne peut pas relever le niveau des vies des communautés à la base.	non, la cible n'est pas mentionnée, elle ne touche que l'aspect social.	Non, la cible ne contribue pas à plusieurs dimensions	Non, aucun effet direct		non, indicateur inexistant mais peut être envisagé.	Oui, la cible est prise en compte par le PAP pg.2	Haute	Cible non retenue
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Non, la cible est prise en compte par le PAP-DSCR2	Non, cette cible n'a pas été prise en compte dans le DSCR1	non, les effets de cette cible ne peuvent pas relever le niveau des vies des communautés à la base.	non, la cible n'est pas mentionnée, elle ne touche que l'aspect social.	Non, la cible ne contribue pas à plusieurs dimensions	Non, aucun effet direct		oui, multiplier et renforcer les capacités institutionnelles des structures de prévention contre les catastrophes naturelles.		Haute	Cible non retenue
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des personnes en situation vulnérable.	non, la cible est prise en compte dans le PAP Pg6	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, les effets de cette cible ne peuvent pas relever le niveau des vies des communautés à la base.	non, la cible n'est pas mentionnée, elle ne touche que l'aspect social.	Non, la cible ne contribue pas à plusieurs dimensions	Non, aucun effet direct		non, indicateur inexistant mais peut être envisagé.	non, mais il va possibilité d'en élaborer.	Moyen	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC
Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3			
	non, cette cible a été prise en compte dans le PQCE P88	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, la réduction de l'impact environnemental négatif des villes permet d'assainir le milieu de vie des plus vulnérables	oui, la cible s'inscrit tant dans la dimension sociale qu'environnementale	Haute	non, cette cible ne peut réduire directement la pauvreté. Mais des effets indirecte peuvent être envisagés.	oui, mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets.	Moyen	non, indicateur inexistant.	non, mais il ya possibilité d'en élaborer.	Faible	Cible non retenue
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.												
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	non, cette cible est prise en compte dans PAP Pg1	non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, la cible n'a pas d'impact transformationnel direct sur le niveau de vie de la population aux services sociaux de base.	oui, la cible contribue à la dimension socio-environnementale.	Moyen	non, aucun effet direct n'est possible.	oui, bonne gestion des espaces verts et des lieux publics.	Moyen	oui, les indicateurs proposés peuvent être mesurés	non, mais il ya possibilité d'en élaborer.	Moyen	En attente
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables												
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.												

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC													
Critères de priorisation des cibles													
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3						
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial et le PAP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Oui, cette cible facilitera l'accès à l'énergie et à l'eau	Oui, elle prend en compte les dimensions: Environnementale, Économique et Sociale	Haute	Oui, l'utilisation des ressources naturelles permet de prendre en compte les personnes vulnérables et les pauvres, Aussi elle permet une bonne utilisation de la terre offrant ainsi aux pauvres des espaces pour l'agriculture	Oui, la question de l'environnement est prioritaire à la province, La gestion des conflits entre éleveurs et cultivateurs, Mettre en place des mesures empêchant l'exploitation minière dans les aires protégées	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Non, les indicateurs ne ressortent pas clairement	Moyen	Cible retenue	
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.													

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
	Prise en compte dans le PQCE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet transformationnel n'est pris en compte	les dimensions environnementales et sociales sont prise en compte	Moyen	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Mise en place d'une politique de gestion des déchets ménagers et industriels, Mettre en place un plan directeur opérationnel de gestion des déchets pour la lutte contre la pullulation des vecteurs des maladies, la persistance des maladies endémiques et épidémiques	Moyen	Sont définis au niveau sectoriel	Non, pas évident	Moyen	Cible retenue
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Prise en compte dans le PQCE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet transformationnel n'est pris en compte	les dimensions environnementales et sociales sont prise en compte	Moyen	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Mise en place d'une politique de gestion des déchets ménagers et industriels, Mettre en place un plan directeur opérationnel de gestion des déchets pour la lutte contre la pullulation des vecteurs des maladies, la persistance des maladies endémiques et épidémiques	Moyen	Sont définis au niveau sectoriel	Non, pas évident	Moyen	Cible retenue
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial, le PQCE, PPEFEB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet transformationnel direct ne découle de cette cible	Oui, elle prend en compte les dimensions: Environnementale, Economique et Sociale	Haute	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, la salubrité, l'assainissement de la ville préoccupent à grand échel la Province	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Non, mais cette possibilité d'élaboration existe	Moyen	Cible retenue
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Oui, aucun document de planification de la Province ne prend pas en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet transformationnel direct ne découle de cette cible	Non, elle ne prend en compte aucune dimension	Faible	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, elle n'est pas une priorité pour la province	Faible	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Non, mais cette possibilité d'élaboration existe	Moyen	Cible non retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
	Oui, aucun document de planification de la Province ne prend pas en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, elle ne prend en compte aucune dimension	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, le sud kivu n'étant pas une zone forestière, seule exploitation artisanale est d'application	Non, aucun indicateur	Non, pas évident	Moyen	Cible non retenue
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la transition des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Oui, aucun document de planification de la Province ne prend pas en compte cette cible	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, elle ne prend en compte aucune dimension	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, le sud kivu n'étant pas une zone forestière, seule exploitation artisanale est d'application	Non, aucun indicateur	Non, pas évident	Moyen	Cible non retenue
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial et le PAP	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Oui, elle prend en compte la dimension sociale et environnementale	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Elaboration d'un plan Provincial opérationnel de communication transversale en matière de l'environnement.	Non, pas d'indicateur	Non, pas évident	Faible	Cible non retenue
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions									
13-1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Oui, elle prend en compte les dimensions: Environnementale, économique et Sociale	Oui, car à travers la fabrication des foyers améliorés et leur commercialisation il y aura création de revenus aux pauvres,	Mettre en place un plan Provincial opérationnel de contingence des catastrophes naturelles,	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Oui, sur base du nombre des personnes victimes des catastrophes naturelles de toute sorte .	Moyen	Cible retenue
13-2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Il est prise en compte dans le document sectoriel PPEFEB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Oui, elle contribue aux dimensions: Economique, Environnementale et Sociale	Oui, parce que la terre par des mesures de lutte anti érosive il y aura un accroissement des terres arables et donc un impact direct sur la pauvreté	pas d'édit spécifique en province en application sur la question du changement climatique et ceux qui existent ne sont pas promulgués jusque là	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Oui il y a cette possibilité surtout au niveau du calendrier, mais aussi le débit d'eau	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
13-3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	la cible était prise en compte dans le DSCR	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	La cible prend en compte le paquet éducation	Elle contribue aux dimensions: Environnementale et Sociale	Haute	Oui étant donné qu'un nombre considérable des pauvres vivent de l'agriculture, la lutte contre le changement climatique c'est un grand atout pour la réduction de la pauvreté	Mettre en place un plan de communication Provisoire opérationnel sur la question du changement climatique	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Pas vraiment évident	Haute	Cible retenue
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable												
14-1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Il est pris en compte dans le document sectoriel PPEFEB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Oui, la cible a trait à l'éducation à travers la sensibilisation de la population sur les normes relatives à la protection des écosystèmes aquatiques	Oui, elle contribue aux dimensions: Économique, Environnementale et Sociale	Haute	Oui, la prévention de la pollution des eaux de lacs et rivières peut favoriser la production accrue des poissons et des plantes aquatiques.	Mettre en place dans la province : des stations de traitement des eaux usées avant le versement dans le lac, les décharges contrôlées pour évacuation des ordures ménagères.	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Oui, à travers la quantité élevée de la production aquatique.	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles		Filtre 1				Filtre 2			Filtre 3			
14.2 D'ici à 2030, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.												
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.												

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.													
14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.													

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.													
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.													

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC													
Critères de priorisation des cibles													
	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité												
15-1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des services écosystémiques, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.													
15-2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement au niveau mondial.	Cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial, le PQCE, PPEFEB	Oui, la cible a été partiellement prise en compte dans les OMD	Oui, elle prend en compte l'aspect d'autonomisation, l'accès à la santé et à l'énergie	Oui, contribue à toutes les dimensions.	Oui, Haute		Oui, une bonne gestion durable, bonne exploitation de la forêt accroîtront le revenu à redistribuer.	Renforcement du contrôle de l'exploitation et l'exportation du bois, Valorisation des produits forestiers non ligneux, Favoriser le tourisme	Haute	Oui les indicateurs existents au niveau sectoriel	Oui à travers une base des données actualisées des exploitants forestiers artisanaux	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Cette cible est prise en compte dans le DSCR Provincial, le PQCE, PPEFEB	La cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, elle prend en compte l'aspect d'autonomisation, l'accès à la terre arable, stabilité de ménage, l'équilibre écologique, création d'emploi, Economique et à l'énergie	Oui, contribue à toutes les dimensions.	Haute	Oui, car la lutte contre la désertification évite le déplacement massif de population; Augmentation des revenus provenant de l'agriculture, la paix sociale va s'installer	Élaborer un plan provincial de lutte contre la désertification et le changement climatique, Envisager les mécanismes de lutte contre le glissement des terrains dans différents coins de la province	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Oui à travers le nombre d'hectare reboisés, de terre améliorées, taux élevé de population des vulnérable, ...	Haute	Cible retenue
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	Cette cible est prise en compte dans le PAP Provincial, PPEFEB	La cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental, social	Oui, contribue à toutes les dimensions.	Haute	Oui, car la préservation des écosystèmes va augmenter sur les terres cultivables, augmenter la production agricole, économie des ménages s'améliore, environnement s'améliore	Appuyer la formation de la population dans l'aménagement des écosystèmes montagneux améliorer les conditions du travail des agents services techniques du Ministère de l'environnement (CPECCDD)	Haute	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Taux élevé des terres cultivables, niveau de vie s'améliore, (on mange 2 fois par jour)	Haute	Cible retenue
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergétiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre à l'appui le développement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Cette cible a été prise en compte uniquement au niveau sectoriel (PPEFEB)	La cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental, social	Oui, contribue à toutes les dimensions.	Haute	Nom, indirectement oui,	Renforcer le système de contrôle en installant d'autres postes de contrôle, éviter le trafic d'influence. Former les agents de services techniques du Ministère de l'Environnement en OPJ	Moyen	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Taux de déforestation diminue, Amélioration de l'environnement,	Moyen	Cible retenue
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.												

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	la cible était prise en compte dans le PQCE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet direct quant à l'accès aux services sociaux	seules dimensions Environnementale et économique sont prises en compte.	Faible	Pas d'effet direct sur la pauvreté	la promotion du tourisme	Moyen	Non pas d'indicateur	Nom pas évident	Faible	Cible non retenue
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les aménagements terrestres et aquatiques et contraindre ou éradiquer les espèces prioritaires.	Cible prise en compte dans le PPEFEB	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le OMD	Non, aucun effet direct quant à l'accès aux services sociaux	Seule la dimension environnementale est prise en compte	Faible	Pas d'effet direct sur la pauvreté	Mettre en place une loi relative aux critères d'importation des espèces exotiques.	Moyen	Oui les indicateurs existent au niveau sectoriel	Nom pas évident	Faible	Cible non retenue
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des aménagements et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	non, le secteur de l'environnement prévoit développer divers types de tourisme pour valoriser la biodiversité	oui, l'OMD2 prévoit diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi grâce aux secteurs économiques notamment le tourisme	oui, la cible a trait à l'éducation à travers la sensibilisation de la population sur l'apport de l'aménagement et la biodiversité	oui, les politiques provinciales pour développer le tourisme, un des secteurs créateurs d'emplois, facilitera l'aspect environnemental, économique, social	Haute	oui, les emplois de mobilisation de recettes générées par le tourisme resorbe un certain taux du chômage	En plus de des espèces disponibles faisant objet de tourisme, mettre en place un plan réaliste pour rapatrier certaines espèces rares	Moyen	oui, le PPEFEB prévoit développer ce secteur via des mesures réglementaires claires en cette matière	oui, la province peut être en mesure de décliner la taille de recettes mobilisées, le nombre d'emplois créés, le nombre de populations riveraines protégées sensibilisées	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
<p>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</p>													
<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p>	la province a une politique par rapport à cette cible: PAP p2, DSCR- PII p35; PQCE p70 et 74	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'amélioration de la santé, je bien être social, etc....	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, cfr Déclaration universelle de droit de l'homme	Non, elle ne contribue pas directement mais indirectement	Oui, lutte contre la mortalité	Haute	Oui, dans le PAP p2	Oui	Haute	Cible retenue
<p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p>	la province a une politique par rapport à cette cible: PAP p5, 101, 102, PQCE p70	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'amélioration de la santé, l'accès à l'éducation, le bien être social, etc....	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, la mis en œuvre de la convention relative aux droits des enfants	Non	Oui, lutte contre la mortalité infantile,...	Haute	Oui, dans le PAP p5, 101, 102	Oui	Haute	En attente
<p>16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.</p>	Non, la province a une politique par rapport à cette cible: PAP p5	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'amélioration de la Justice, de la Sécurité, des droits humains, du bien être social, etc....	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, cfr déclaration universelle de droit de l'homme	Oui, parce qu'il ya promotion des investissements et de la participation inclusive	Oui, lutte contre la pauvreté, contre toutes les formes de violence, amélioration de climat des affaires, ...	Haute	Oui, pap p5	Oui	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC										
Critères de priorisation des cibles										
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	Non, la province a une politique par rapport à cette cible: DSCRPII p35, 36, 37; PAP p6	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'amélioration, de la sécurité, de l'économie, des droits humains, du bien être social, etc...	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, cfr engagement des États à lutter contre la criminalité transfrontalière	Oui, renforcement de la capacité financière de l'État	Oui, poursuivre la réforme des finances publiques, renforcer l'autorité de l'État,...	Haute	Cible retenue
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Non, la province a une politique par rapport à cette cible: DSCRPII p36,39; PAP p10	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'amélioration, de la gouvernance, de l'économie, du bien être social, l'accès aux services publics, etc...	Oui, une partie du paquet social et économique	Haute	Oui, cfr lutte contre la corruption	Oui, l'accès pour tous aux services sociaux de base, la possibilité d'épargner, de constituer des capitaux	Oui, gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique	Haute	En attente
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	la province a une politique par rapport à cette cible: DSCRPII p39; PAP p1 et 10	cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, ça contribue à l'accès aux services sociaux de base de qualité : santé, éducation, ...	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, cfr l'état démocratique	Oui, favorise la participation de tous à la gestion de la chose publique, l'exercice des libertés fondamentales	Oui, accélérer le processus de la décentralisation, renforcer l'autorité de l'État, renforcer la capacité des agents de l'administration locale	Haute	En attente
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	la province a une politique par rapport à cette cible: PQCE p75	cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, contribue à la promotion du genre, à l'inclusivité, à la transparente, ...	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Oui, Cfr la déclaration des NU sur le genre	oui, encourage le travail et l'inclusion	accélérer le processus de la décentralisation	Haute	En attente
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.										

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC													
Critères de priorisation des cibles													
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3							
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	la province a une politique par rapport à cette cible: PAP p8 et p9,	Non, cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, Droit à la nationalité, aux allocations familiales, à la succession, ...	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Déclaration universelle des droits humains et la convention relative aux droits des enfants, la déclaration africaine des droits des enfants, ect,	Oui, grâce aux allocations familiales, à la nationalité, ect	promouvoir les droits humains, lutter contre la maltraitance, la traite et toutes formes des violences faites aux enfants	Haute	Oui, PAP p8 et 9	Oui	Haute	En attente
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	la province a une politique par rapport à cette cible: PQCE p86	cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, accès aux services sociaux (santé, éducation) et économique	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	Déclaration universelle des droits de l'homme	Oui, grâce à l'information et à la protection des libertés fondamentales	Renforcer les institutions politiques et démocratiques	Haute	PAP p 36 et 37	Oui	Haute	En attente
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat													
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	PAP p13	cette cible n'a pas fait partie des OMD	Oui, accès aux services sociaux (santé, éducation), économiques et financiers	Oui, une partie du paquet social, économique et environnemental	Haute	promouvoir le développement	Oui,	Poursuivre la réforme des finances publiques	Haute	PAP p 36 et 37	Oui	Haute	Cible retenue

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3							
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.																
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.																

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC									
Critères de priorisation des cibles									
	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.									
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.									

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
17:6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coor-									
17:7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.									

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles		Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications.										
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.										

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles

	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
17:10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.													
17:11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.													
17:12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.													

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC

Critères de priorisation des cibles									
	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
17:13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.									
17:14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.									
17:15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.									
17:16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.									

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC										
Critères de priorisation des cibles										
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3				
17:17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.										
17:18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beau-coup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.										

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en RDC									
Critères de priorisation des cibles									
	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3		
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.									

Comité d'élaboration

Noms et post-noms	Fonction/Institution
Supervision	
Modeste BAHATI LUKWEBO	Ministre d'Etat, Ministre du Plan
Priya GAJRAJ	Directeur Pays, PNUD
Jean Pierre ZEKPELE MONDOMBE	Vice-Ministre du Plan
Gabriel KALONDA MBULU	Vice-Gouverneur de Province
Müller Manassé RUHIMBIKA	Ministre provincial du Plan
Vincent NGONGO NZINGA	Coordonnateur National de l'OCDD
Coordination technique	
Philémon MFULUTOMA LUKOKI	Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD
Fidèle NKUBIRI	Chef de Division Plan
Déo MUTIMA	Chef de Bureau Plan
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC
Equipe de rédaction	
Roger KOYANGE PILIPILI	Expert Statistique et Démographie, OCDD
Damas BALINGA BOYEWA	Expert/Ministère du Plan
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC
Equipe de validation	
Rosette MIGABO	Chargée de nutrition Division du plan
Dr.MWIMA MUPILA	Division Santé
Marc MAHESHE	CB/Plan
OMARI Abedi	CB/ITP
Franck KATABI	CB/Mines
MULIKI KIMTU	CB/Intérieur
Pacifique BISIMWA	Chargé des PEMA/Plan
IBANGO NGABO Michel	Assistant.S/DPVAS
KIBANGU MWEMELI	CB/BEP/CPEDD
Roger MULUMWUA	CB /Infras /Plan
Jonas BALOLOGE	CB/INS/Plan
MAMBO BARHANKABAGA	C.C Emploi
Ir. John MURHABAZI	IPAPEL/SK
Léonard BADOSA	CD/EPSP
TOMBOLA NYAMUSAYO	Div/GENRE
Ange KEBA-WA-K	Dircab/Plan
Michel FARADJA	Dev/Rural
NGONYOZI FURAHA	Chargée de l'éd/Plan

Noms et post-noms	Fonction/Institution
Déo BISIMWA	CB/Décentralisation
Patient BUGANDWA	CB, secteurs Sociaux
Christian IMANI	CB, Prof.div justice
CIBICABECHE KABI Rachel	Div, plan
BAGALWA KASHUGUSHU J. Baptiste	Div, plan
NYANGILINGI AZIZA	Etudes conjoncturelles
Jean Bosco WASSOR	Société civile
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC

Secrétariat technique, logistique et Démographie

SELEMANI TUNA-MAMBA	Assistant à la Coordination, OCDD
ASMINI BWEBWE	Programme Associate/Politic and Strategy Unit, PNUD-RDC
Michaël MALOJI MPOYI	Infographiste, OCDD



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Copyright © OCDD - RD Congo 2017

7 Avenue Bahuka, Quartier Basoko, Commune de Ngaliema

Email : ocddplan@gmail.com – Tél : 0815090553 - 0852147777

Avec l'appui technique et financier du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en RD Congo

